



HAL
open science

L'Empire de Charles Quint : l'expansion d'un système de puissance.

Denis Crouzet, Jérémie Ferrer-Bartomeu

► **To cite this version:**

Denis Crouzet, Jérémie Ferrer-Bartomeu. L'Empire de Charles Quint : l'expansion d'un système de puissance.. Licence. L'Empire de Charles Quint : l'expansion d'un système de puissance., Paris, France. 2014. hal-03122084

HAL Id: hal-03122084

<https://hal.science/hal-03122084>

Submitted on 26 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

L'Empire de Charles Quint : l'expansion d'un système de puissance.



Portrait de Charles Quint en armure, Juan Pantoja de la Cruz (1553-1608), 1608, huile sur toile, 181,5 x 96 cm (Monastère Royal de Saint Laurent de l'Escurial, Espagne).

CALENDRIER DES SÉANCES DU SEMESTRE

Séance n°1 : le 22 septembre 2015

De Charles de Gand à Charles Quint : la constitution d'un Empire.

Séance n°2 : le 29 septembre 2015

La figure du prince et de l'empereur.

Méthode du commentaire de document. Travail collectif.

Documents iconographiques : **deux portraits de Charles Quint.**

Texte : **Charles Quint et ses ministres par Nicolas Tiepolo.**

Séance n°3 : le 6 octobre 2015

Charles premier, roi des Espagnes. L'héritage espagnol de Charles.

Commentaire de document : **L'entrée de Charles Ier à Valladolid par Laurent Vital.**

Séance n°4 : le 13 octobre 2015

Charles Quint face aux mécontentements de ses sujets espagnols.

Commentaire de document : **Les revendications des comuneros, vers 1520.**

Séance n° 5 : le 20 octobre 2015

L'Espagne, citadelle du catholicisme.

Commentaire de document : **Christianiser les morisques.**

Séance n° 6 : le 3 novembre 2015

Entraînement à la dissertation. Travail collectif.

L'Espagne dans l'Empire de Charles Quint.

Séance n° 7 : le 10 nov 2015

Le mythe de croisade.

Commentaire de document : **Traité conclu entre Charles Quint et le roi de Tunis (1536).**

Séance n° 8 : le 17 nov 2015

DEVOIR SUR TABLE.

Séance n° 9 : le 24 nov 2015

La conquête du Nouveau monde.

Commentaire de document : **Lettre seconde envoyée à Sa Majesté sacrée, l'Empereur notre Seigneur, par le capitaine général de la Nouvelle Espagne, appelé Fernand Cortès (1519).**

Séance n° 10 : le 1^{er} décembre

Critique de la conquête espagnole.

Commentaire de document : **Bartolomé de Las Casas, Très brève relation de la destruction des Indes, 1552.**

Séance n° 11 : le 8 décembre 2015

Participer à l'effort des guerres impériales.

Commentaire de document : **Correspondance entre Charles Quint et Marie de Hongrie (1532).**

Séance n° 12 : le 15 décembre 2015

Charles Quint et ses sujets des Pays-Bas.

Commentaire de document : **Les excuses des Gantois et la répression impériale de la révolte de Gand (vers 1540).**

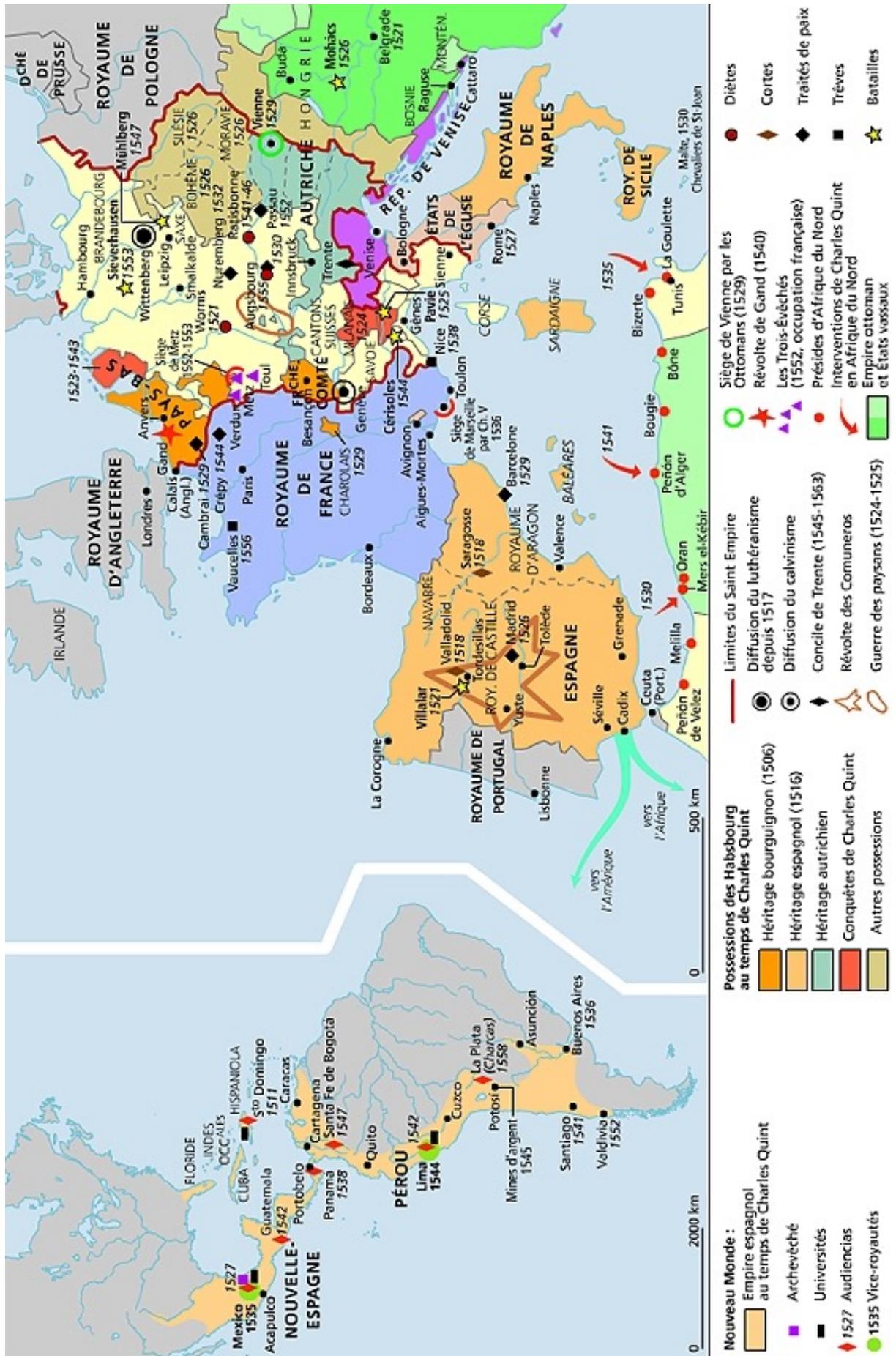
Séance n° 13 : le 5 janvier 2016

Révisions et préparation à l'examen final du semestre.



Tiziano, Vecellio di Gregorio, dit Titien, *L'empereur Charles Quint, à cheval, à Mühlberg*, 1548, Huile sur toile, 335 cm x 283 cm, Musée national du Prado (Madrid, Espagne).

L'Empire de Charles Quint (source : Larousse).



LES PRINCES ET LA RÉFORME 1531-1555



● Ligue protestante de Smalkalde, créée en 1531, étendue à partir de 1535	● Principautés ou États réputés protestants
■ Ligue catholique de Nuremberg	● Principautés ou États réputés catholiques
★ Victoire de Charles Quint à Mühlberg, 24 avril 1547	■ Habsbourg d'Autriche et d'Espagne
● Capitulation de Wittenberg, mai 1547	■ Chrétiens (catholiques et protestants) dans l'Empire ottoman
○ Paix d'Augsbourg, 1555 (cujus regio, ejus religio)	— Limites du Saint Empire
	1. Princeté d'Anhalt 2. Magdebourg

- | | |
|---------------------|------------------|
| 3. Francfort | 7. Ulm |
| 4. Heilbronn | 8. Halle |
| 5. Rottenbourg | 9. Kempten |
| 6. Nördlingen | 10. Memmingen |
| ■ Électorat de Saxe | 11. Lindau |
| | D. Duché de Saxe |

0 500 km

source : Larousse

Notation

Tous les étudiants doivent obtenir au moins trois notes. Les absences doivent être justifiées. La non réalisation d'un devoir entraîne une lourde pénalité dans la moyenne. La note globale du semestre peut être valorisée par une participation active à l'oral.

Les exercices évalués sont les suivants :

Exposé oral ou écrit (coefficient 3) ;

Devoir sur table (coefficient 3) ;

Contrôle de connaissances (coefficient 2);

Les travaux sont strictement personnels. Le plagiat est sanctionné dans la notation. Toutes les sources des travaux doivent en conséquence être citées et les citations inscrites entre guillemets.

Les travaux doivent être rendus au début des séances.

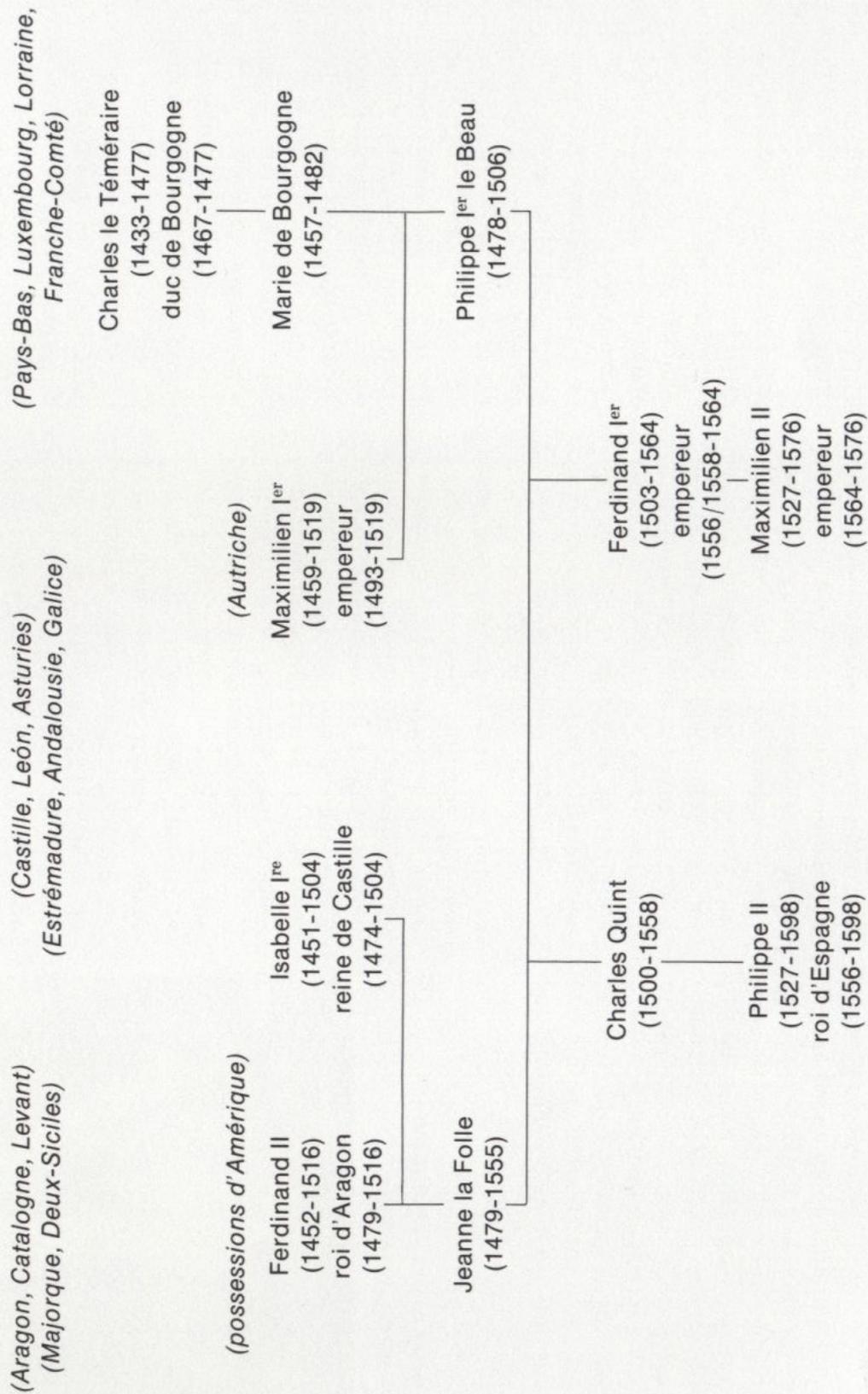
Les absences non justifiées entraînent systématiquement la réalisation d'un devoir supplémentaire.

Coordonnées

jeremie.ferrer-bartomeu@enc.sorbonne.fr

casier : Salle des enseignants de l'UFR d'Histoire,
5e étage, Centre Clignancourt.

l'héritage



Séance n°2 : le 29 septembre 2015

La figure du prince et de l'empereur.

Méthode du commentaire de document. Travail collectif.

Documents iconographiques : **deux portraits de Charles Quint.**

Texte : **Charles Quint et ses ministres par Nicolas Tiepolo.**

Charles Quint et ses ministres par Nicolas Tiepolo

Sa Majesté eut dans l'origine pour principal ministre M. de Chièvres. Sa déférence pour ce seigneur était si grande, à cause de l'éducation qu'elle en avait reçue dès l'enfance, qu'il faisait tout à lui seul. A M. de Chièvres succéda M. de Gattinaire, grand chancelier, qui fut depuis cardinal. Quoiqu'il n'eût pas un pouvoir aussi illimité que son devancier, M. de Gattinaire avait néanmoins une telle autorité et jouissait d'une telle estime auprès de l'Empereur et des autres que Sa Majesté s'en remettait ordinairement à ses avis. C'était à lui seul que se rapportaient toutes les affaires ; et, pour la plupart, il en décidait, sans autrement parler à l'Empereur ; de plus, il les expédiait lui-même. A lui seul aussi s'adressaient tous les ambassadeurs, pour les affaires qu'ils avaient à traiter [...] Après sa mort, l'Empereur n'a plus voulu créer de grand chancelier ; il en a divisé les fonctions, pour qu'un seul n'eût plus autant d'autorité. A présent, quelle que soit la nature d'une affaire, rien ne s'expédie sans que Sa Majesté en ait pris connaissance et dit sa volonté. De là il résulte que souvent il y a dans les expéditions plus de retard qu'il ne conviendrait.

L'Empereur a près de lui un grand nombre de conseillers, sans compter ceux qui sont restés en Espagne ; mais il en est quatre particulièrement dont il prend l'avis, et qui entrent dans tous ses conseils : ce sont le secrétaire **Covos**, grand commandeur de Léon, espagnol ; M. de Granvelle, docteur en lois, bourguignon ; don Garcia de Padilla, grand commandeur de Calatrava, et l'archevêque de Bari, ces deux derniers espagnols. Il a, en outre, le comte de Nassau, grand chambellan, M. de Noircarmes, grand sommelier, tous flamands. Mais les deux premiers seuls, c'est-à-dire Covos et Granvelle, manient et expédient toutes les affaires, car c'est à eux que l'Empereur les confie toujours. [...]

Aucun de ses conseillers n'a aujourd'hui une telle autorité qu'il ne s'en réfère toujours à la décision de l'Empereur : car, à l'exception des affaires courantes, SM ne s'en rapporte à personne pour aucune, mais elle veut prendre elle-même connaissance de toutes ; elle donne à toutes son attention, et ne permet pas qu'on en expédie aucune à son insu. Lorsque, parmi ces affaires, il en est qui lui paraissent avoir de l'importance, elle en tient note de sa propre main, dans de petits mémoriaux qu'elle conserve près d'elle. Elle écoute, dans toutes, les opinions et les avis de ses ministres, de manière toutefois que ce n'est pas l'autorité qu'ils peuvent avoir, mais la raison seule qui la détermine. [...]

Il procède avec beaucoup de circonspection dans les résolutions qu'il prend ; et, s'il y apporte de la lenteur, comme en effet cela se voit dans presque toutes, au moins elles sont telles que chacun est forcé de les approuver.

Sa prudence, sa piété et sa bonté brillent dans toutes ses actions. Il montre les plus grands égards pour le saint siège, et ne parle jamais qu'avec un respect profond de la personne du souverain pontife et de l'église romaine. Il estime et honore beaucoup les ordres religieux qui se font remarquer, soit par une vie exemplaire, soit par leur savoir, et il leur accorde sa confiance, surtout en ce qui concerne la religion. Dans l'intérêt de celle-ci, il s'est donné en Allemagne des soins et des fatigues extrêmes, traitant avec tous les princes et les états du pays pour arranger les dissidences qui s'y étaient manifestées, essayant de ramener à l'ancienne religion catholique beaucoup de partisans des erreurs nouvelles ; ne négligeant rien enfin de ce que l'on était en droit d'attendre d'un empereur chrétien, plein de zèle pour l'honneur de la foi et de l'église du Christ, à la seule réserve qu'il n'a pas voulu prendre les armes contre ces hommes obstinés et endurcis dans leurs détestables opinions. [...]

L'amour de l'Empereur pour la religion et pour la foi de Jésus-Christ le rend très-désireux d'une entreprise contre les infidèles, et il n'hésiterait point à y coopérer en personne, si tous les princes chrétiens voulaient y donner leur concours ; dans le cas même du refus de ces princes, à la première attaque des Turcs, soit par terre, contre l'Allemagne ou contre les Etats du sérénissime roi des Romains, soit par mer, en Italie, ou partout ailleurs, il ne cesse de dire que jamais il n'abandonnera ni son frère ni la religion chrétienne, et que, pour leur défense, il laissera plutôt ses propres affaires, y mettant tout ce qu'il possède.

Il ne semble pas très affable, et il ne s'entretient pas avec les personnes qui l'approchent, comme avait coutume de faire, assure-t-on, le roi catholique. Mais, avec ses serviteurs, et surtout avec les Flamands, on le dit extrêmement familier. Il se montre toutefois plein d'humanité envers tout le monde, et,

dans les audiences qu'il donne, il est très patient. Non seulement les ambassadeurs ou envoyés des princes, et tous gentilshommes qui ont à lui exposer une affaire, se présentant aux heures indiquées, sont écoutés par lui avec bonté, attention et grande patience, en tout ce qu'ils veulent lui dire, sans que jamais il les interrompe ni leur montre, pour quelque chose qui sorte de leur bouche, qu'il soit fâché, ou leur adresse quelque parole qui ne serait pas digne d'un si grand prince ; mais encore, quelque pauvre et humble que soit l'individu qui veut lui adresser une supplique au sortir de sa chambre, il s'arrête, lui prête bénévolement l'oreille et avance la main pour prendre lui-même son placet : de sorte qu'il est permis à chacun de dire hardiment ses affaires au prince, de lui parler en toute liberté, et de lui exposer ouvertement ses griefs, sans avoir à craindre qu'il s'irrite de quoi que ce soit, ou qu'il vous repousse par des paroles dures. Il répond ensuite si précisément et avec tant de gravité, de prudence et de douceur à ce qu'on lui expose, que chacun, en le quittant, doit être tout à fait content de lui, en songeant qu'au moins ses raisons ont été bien écoutées, et qu'il peut espérer tôt ou tard une décision telle qu'on la doit attendre d'un prince si juste et si bon. [...]

Pour ce qui est de ses actes de libéralité et de magnificence, il ne se montre réellement splendide ni dans ses vêtements ni dans ceux de ses serviteurs : il est, au contraire, économe au point de ne porter communément que des habillements de soies, et, maintes fois, on a vu ses gens attendre le renouvellement de leur livrée plus qu'il ne paraissait convenir à la grandeur d'un tel prince.

Beaucoup de ceux qui, pour leurs services ou pour tout autre motif, espèrent avoir de lui quelque gratification, sont longtemps avant de l'obtenir : ce qui fait qu'ils se plaignent et l'accusent d'être peu libéral [...] Ces mêmes critiques ne peuvent pourtant pas nier qu'il ne dépense, pour sa table et celle de ses officiers, pour la chasse et pour d'autres choses ordinaires, enfin pour des gratifications même, beaucoup plus que ne le faisait le roi catholique, dont chacun fait un si grand éloge. Il ne laisse pas d'ailleurs de récompenser d'une manière quelconque tous ceux qui l'ont servi, quand il le peut, ou que l'occasion s'en présente, en leur conférant des évêchés, des abbayes, des commanderies, des charges, ou bien en leur donnant des domaines ou de l'argent comptant. Seulement, dans ces largesses, on remarque qu'il montre plus de promptitude et de libéralité à l'égard des Flamands, qu'envers les Espagnols et les Italiens ; et, à la vérité, il a plus de sympathie pour les premiers, étant né et ayant été élevé parmi eux. [...] Cette lenteur qu'il paraît apporter, tant dans la dispensation des dignités et des bénéfices de toutes sortes, et dans la concession des grâces et des récompenses, que dans les résolutions sur les choses même les plus importantes, fait beaucoup murmurer contre lui, non-seulement les personnes qui attendent leurs expéditions, mais encore ses propres ministres : elle a pour résultat de contenter peu ceux qui l'ont servi, et de nuire à ses propres ministres. Il faut l'attribuer, ou à sa nature extrêmement flegmatique, ou à la multitude et à l'importance de ses affaires qui, après bien des délibérations, le tiennent encore beaucoup et longtemps occupé. En somme, toutefois, il se montre d'une grande prudence dans ses résolutions et assez large dans les grâces qu'il accorde.

Relation de Nicolas Tiepolo sur Charles Quint, faite en 1532, dans M. Gachard, *Les monuments de la diplomatie vénitienne*, publiés dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. XXVII, Bruxelles, M. Hayez, 1853, pp. 72- 80.

Charles par la grace de Dieu/ Duc d'Autriche/ et de Bourgoingne/ nasquist à Gand le xxiiiij. de february.
 M.D. Et fut coronne roy des Espaignes le vii de fevrier MD et xviii. Il fut eslu le xxviii de Juing / et puy
 coronné/assauoir/ roy des romains le xii d'octobre m.d. et xx. Et Empereur de Rome le xxiiii de february M.D. et xxx. Il
 espousa madame Isabel Royne de Portugalle xi d'apuril M.D. et xxvi. laquelle enfanta le Roy Philippe le xxi de May.
 M.D. xxvii. Auquel Dieu tout puissant vueille ocroeier tout honneur et victoire. Amen »



Imprimé en Anvers sur la veste des Lombars /par moy Jehan ... tailleur des figures.

Inscription en haut de l'image : « Charles par la grace de Dieu/ Duc d'Autriche/ et de Bourgoingne/ nasquist à Gand le xxiii de february.M.D. Et fut coronne roy des Espaignes le vii de fevrier MD et xviii. Il fut eslu le xxviii de Juing / et puy coronné/assauoir/ roy des romains le xii d'octobre m.d. et xx. Et Empereur de Rome le xxiiii de february M.D. et xxx. Il espousa madame Isabel Royne de Portugalle xi d'apuril M.D. et xxvi. laquelle enfanta le Roy Philippe le xxi de May. M.D. xxvii. Auquel Dieu tout puissant vueille ocroeier tout honneur et victoire. Amen ».

Inscription en bas de l'image : Imprimé en Anvers sur la veste des Lombars /par moy Jehan ... tailleur des figures.



Inscription en haut : « Charles par la grace de Dieu/ Duc d'Autriche/ et de Bourgoingne/ nasquist à Gand le xxiii de february.M.D. Et fut corone roy des Espaignes le vii de fevrier MD et xviii. Il fut eslu le xxviii de Juing / et puy coroné/assauoir/ roy des romains le xii d'octobre m.d. et xx. Et Empereur de Rome le xxiiii de february M.D. et xxx. Il espousa madame Isabel Roynne de Portugalle xi d'apuril M.D. et xxvi. laquelle enfanta le Roy Philippe le xxi de May. M.D. xxvii. Auquel Dieu tout puissant vueille ocroeier tout honneur et victoire. Amen ».

Inscription en bas : Imprimé en Anvers sur la rue de Lombards au ... par moy Jehan Liesrincq tailleur de figures.

L'entrée de Charles Ier d'Espagne à Valladolid

Donques, pour parler comment nostre sire le Roy estoit accoustré à son entrée en la ville de Vailledoly, j'ose bien dire [...] qu'il estoit le plus richement et gorgiasement en point que jamais, en semblable cas, ne l'avoye veu : toutesfois, si l'ai-je veu en plusieurs entrées de ses villes de par decha bien gorgias et triomphant, comme à l'entrée de Gand, de Bruxelles, de Louvain, de Malines, d'Anvers, de Bruges et ailleurs ; mais la gorgiaseté, richesse et gentillesse de son accoutrement à cette entrée fut l'outrepasse de toutes les autres que j'ai vues à ceste heure [...]. Certes je crois que à cette entrée de Vailladoly y avoit plus de six mil hommes de cheval, comme de seigneurs, bourgeois et marchans, entre lesquelz il y avoit plus de trois cents robbes de drap d'or, et en grant nombre d'autres robbes de soie, comme de brocade, de drap d'argent, de velours cramoysy, de satin, de damas et de diverses couleurs, et si avoit plusieurs grants maîtres et gentilzhommes qui avoient des belles grosses chaînes d'or [...]

Ce josne prince [le roi] était armé (comme dit est) de gorgerin, corset, faulde, flancars, avant-bras, grèves et avant-pièces, mais de la teste non, ains avoit sur son chief ung noir bonnet de velours, avec une blanche plume d'austrie, qui bien le gendarmait et lui bailloit bonne grâce, ayant à son bonnet un groz balays branlant, assez de la grosseur d'une gauque et au bout de ce balay pendait une grosse perle orientale à façon de poire[...] Aussi de telle étoffe que le Roi avait son sayon, était l'accoutrement et harnachure de son cheval qui était le plus gentil coursier que l'on eût su trouver pour une telle affaire [...].

Premier marchoit le capitaine d'Espinose avecque cinq cents piétons ; après marchoient les cinquante chevaux du capitaine Cabaniles ; après l'escurie du Roy et ses pages montés sur les chevaux de l'escurie ; après marchoient les officiers par ordre ; après, les seigneurs et gentilzhommes qui estoient princes et grants maistres ; après, les gentilzhommes de la maison ; après, les chevaliers de la Thoison ; après les princes, ducs, comtes, marquis et barons[...].

Après, marchoit le seigneur infant don Fernande d'Autriche, ayant une robe à chevauchier de toille d'or bordée de velours cramoysy [...]. A son costé dextre le compaignoit maistre Adrien, cardinal de Tortose, et au leez senestre l'archevesque de Saragoce. Après marchoient les héraux devant le Roy, asçavoir Castille et Brabant[...]. Puis marchaient les sergents d'armes, massiers, huissiers quant et quant.

Après marchoit le Roy, seul, dessous ung pasle de drap d'or eslevé sur quatre bastons revestus de plates d'argent. A sa main dextre assés loing derrière, l'accompagnoit l'ambassadeur du pape, et à sa senestre l'ambassadeur de son grant-père Maximilien et aussi celuy du roy d'Angleterre. Item, les cent hallebardiers, gentilzhommes allemans, alloient auprès du Roi au costé dextre et les hallebardiers espagnolz étoient au leez senestre. Après, au dehors et derrière ce pasle, marchoit madame Aléonor, sœur audict sire Roy, et le seigneur de Chieuvres, grant chambellan dudict sire Roy, marchoit auprès d'elle au costé senestre. Après suivoient les dames et damoiselles de ladicte dame, en ordre, accompaignée chascune de quelque prince, seigneur et gentilhomme. Après marchoit nostre sire le grant chancelier, messire Jan Saulvaige, et le conseil. Après marchoit monsieur du Gardin, capitaine des archiers de corps avec sa compaignie, tous à cheval, ayant leurs hocquetons d'orfèverie. [...]

Du surplus, comme des chevaliers, seigneurs, gentilzhommes, bourgeois et bons marchans qui de Vailledoly allèrent au-devant du Roy, je oys bien nommer XL mille. [...] Et ce n'est point de merveille si tant y en avoit, car Vailledoly est une grande ville comme Bruxelles, fors que les maisons n'y sont point si bien meublées. Et fault entendre que tout ce peuple n'estoit point des manants de la ville, mais plusieurs d'iceulz estoient venuz de plusieurs quartiers à l'environ, pour veoir leur nouveau prince et souverain seigneur ; et n'estoit point la dite ville suffisante pour y loger la moytié du peuple que là je veis.

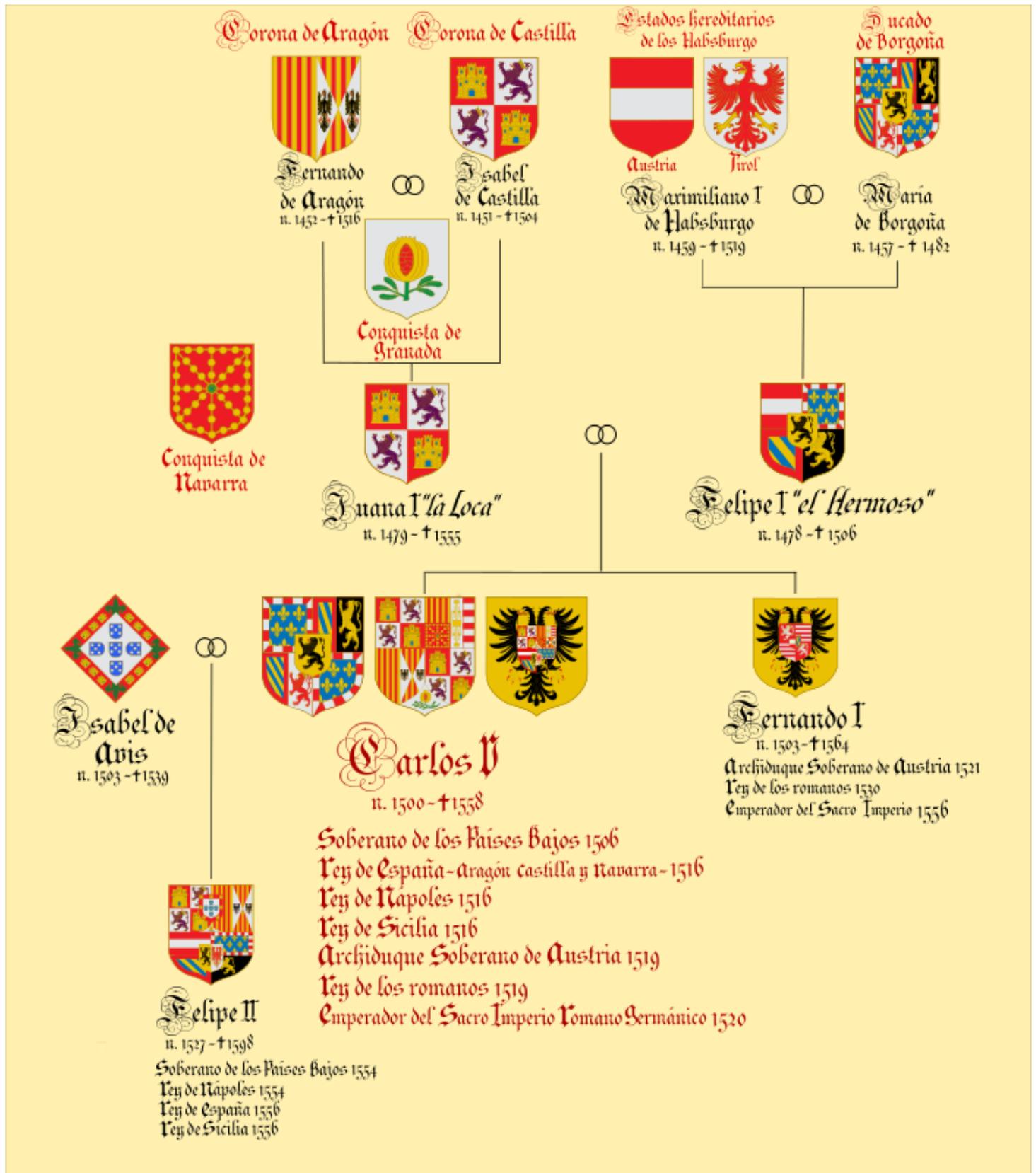
Or, de ce que la ville et les habitans firent à ceste entrée, ce n'estoit point grant chose, à cause que en telle besoigne ne sont point accoustumés : toutesfois il y avoit, aux embouchements et entrées des rues, en cinq lieux ou en six par où le Roy devoit passer, des portes de bois, légèrement faictes et estoffées, et des personnaiges accoustrez, représentans des histoires mentionnées en certains escripteaulx en langaige castillan. Mais pour ce que point ne l'entendoy et que point n'avoye de expositeur pour me dire la signification, je le mis en non chaloir. La ville donna et livra ce ciel de drap d'or qu'on portoit dessus le Roy, lequel pouvoit bien valloir XII florins [...]. La estoient les maisons par où le Roy devoit passer couvertes et tendues de tapisseries ou tapis velus [...].

Doncques, pour continuer la matière et parler des choses advenues durant que nostre sire le Roy estoit à Vailledoly, premier vous diray de la ruidesse de aulcunes gens d'Eglise [...] soubz umbre de certains previléges qu'ilz disent avoir, au moyen de quoy soubstenoient que, pour nulle chose, on ne poeult, oultre leur gré, logier gens en leurs maisons, sur payne de excommunication. Or, estoit-il que les gens d'Eglise occupoient une grande partie des bons logis d'icelle ville. Et pour ce que, la nouvelle arrivée dudict sire Roy audict lieu de Vailledoly, plusieurs prinches, contes et barons y estoient venus, pour quoy il y avoit si grant poeuple que les logis des gens lays n'y pouvoient furnir pour les tous logier [...] tellement qu'il pouvoit avoir mieulx de LX mil personnes sans les habitans de la ville, ce considérant, et premier que on y arrivast, le marischal des logis eult charge, de par le Roy, de aller audict Vailledoly, avecq plusieurs alcades et agosilles (qui sont officiers de justice), pour assister sondict marischal et ses fourriers à faire les logis parmy la ville [...]. Mais quand on venoit que pour visiter les maisons des gens d'Eglise, par doulce et amyable voye, en leur priant que, pour amour du Roy, fussent contens de prendre des hostes en leurs logis, telz que avoir voldroient, dust de leur nation ou de la nostre[...] mais, pour prières ne pour remonstrances, n'y voloient entendre, ains dirent que, se il y avoit aulcun qui se advanchast de y logier, ilz sçavoient bien ce qu'ilz en avoient à faire. Or, combien que plusieurs tindrent ces termes rigoreulx, si en y avoit-il des aultres qui s'en contentèrent très bien [...]

Ce marischal des logis, véant la ruidesse et obstination estre si grande en aulcuns de ces presbtres, et que par nécessité estoit constrainct de leur bailler des hostes [...] leur dict, pour toute conclusion, que, pour previléges ne autrement, ne seroient déportés de avoir des gens logés en leurs maisons, et leur fait faire ouverture par force au moyen et assistance des alcades et agosilles [...] A cause de quoy ces prebstres, par une contrevenche, obtinrent une excommunication contre ledict marischal et ceulx qui luy assistoient, et vindrent si avant que ne voloient plus dire messe ne faire le divin service quand nous y estièmes, et, en nous véant, subit cessoient le chante. [...] Là cognus-je mieulx que jamais la bonté et patience du Roy, qui excédoit leur malice : car, là où il avoit matière de soy mescontenter d'eulx, ce nonobstant, à sa joyeuse venue, ne voloit nulluy troubler, et principalement gens d'Eglise, desquelz ne voeult légèrement prendre vengeance, combien qu'il auroit bien matière de le faire et de leur faire perdre leur temporel. Mais, comme humble filz de sainte Eglise, en volut lors endurer, soubz espoir qu'ilz changeront leurs propos et qu'ilz se amenderont : mais, se ilz persistent, sont en dangier d'avoir domaige et déshonneur, car, par leur folie, le provocqueront à leur monstrier qu'ilz ont tort.

Laurent Vital, *Premier voyage de Charles Quint en Espagne*, 1517, texte cité à partir de la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par MM. Gachard et Piot, t. III, Bruxelles, F. Hayez, 1881, pp. 150- 181.

L'héritage espagnol de Charles Quint.
(source : wikimedia).



Séance n°4 : le 13 octobre 2015

Charles Quint face aux mécontentements de ses sujets espagnols.

Commentaire de document : **Les revendications des comuneros, vers 1520.**

Les revendications des comuneros (vers 1520)

Après le roi Charles, aucune femme ne pourra succéder dans le royaume. En l'absence d'héritiers en ligne purement masculine, pourront succéder des mâles nés de fille..., à condition qu'ils soient nés et aient été baptisés en Castille...

Il y aura au Conseil du roi autant d'auditeurs qu'il y a d'évêchés dans les royaumes de Castille. Chaque évêché élira trois juristes [letrados], riches en science et en conscience, de quarante ans au moins, parmi lesquels le roi en choisira un, qui sera, sa vie durant, auditeur pour cet évêché... Le roi ne pourra en nommer d'autres, ni renvoyer ceux-ci. Il ne pourra... suspendre les sentences et les ordres qu'ils auront rendus ou donnés.

Lorsqu'il faudra réunir des Cortès, les agglomérations du domaine royal de chaque évêché éliront deux procureurs pour les représenter aux Cortès, un hidalgo et un roturier [labrador]. Ils ne pourront concéder aucune grâce, ni le roi ne pourra leur en concéder. Chaque évêché élira un clerc séculier, deux chevaliers [caballeros]... et deux frères mendiants, un franciscain et un dominicain... Si quelqu'un se plaint du roi aux Cortès, qu'on lui fasse justice avant la fin de la session.

En cas de minorité ou d'incapacité du roi, ou qu'il s'absentait du royaume, les procureurs et le Conseil... éliraient un gouverneur, pris dans l'état des chevaliers...

Le roi ne pourra nommer de corregidor en aucun lieu. Les villes [ciudades y villas] éliront le premier jour de l'année trois personnes parmi les hidalgos et trois autres parmi les roturiers [labradores], qui nommeront à leur tour, pour trois ans, un alcalde du civil et un alcalde du criminel....

On nommera dans la ville principale de chaque évêché deux personnes non privilégiées et solvables, qui se chargeront pour trois ans de la perception de tous les impôts royaux. Le roi pourra nommer dans chaque évêché un gouverneur, qui gouvernera la contrée et aura charge de châtier les criminels... Il ne connaîtra au civil qu'en appel et, au criminel, les cas de cour.

Les offices municipaux d'échevin [regidor], jurat, notaire, alguazil et autres, seront réservés aux personnes nées dans le lieu de leur exercice...

Les bénéfices, dignités, abbayes, prieurés, évêchés... et le gouvernement des forteresses seront réservés aux personnes nées dans les évêchés... où ils se trouvent.

Les maîtrises, prieurés et commanderies de Saint-Jean seront réservés à des personnes nées et baptisées en Castille.

Les offices de la Maison du roi seront réservés à des personnes nées et baptisées en Castille.

Les impôts royaux seront perçus par abonnement [encabezamiento], au niveau qu'ils avaient à la mort de la reine Isabelle, sans qu'on puisse les augmenter. Le roi ne pourra jamais exiger de service [servicio] du royaume.

Le roi ne pourra exporter ni donner licence d'exporter aucune monnaie du royaume, ni de l'or ou de l'argent en lingot. Aucune monnaie de billon n'aura cours dans le royaume, à moins d'y avoir été fondue ou marquée.

Le roi ne pourra concéder aucune licence d'exportation de grain ou de viande sans l'accord des Cortès... Le bénéficiaire paiera un droit... dont le montant sera affecté à la guerre contre les amures et au rachat des captifs. ...

La couronne ne pourra aliéner aucune ville [ciudad, villa], ni village, ni aucun des impôts qui appartiennent aujourd'hui à la Couronne.

Le roi restituera aux villes [ciudades y villas] les territoires, les biens communaux et les... localités que ses prédécesseurs leur ont enlevés au profit des particuliers. S'il s'y refuse, les villes pourront les récupérer par la force, en s'aidant l'une l'autre...

Tous pourront porter toutes sortes d'armes... Tous seront obligés de posséder des armes [selon leur fortune]... et, chaque année, pour la fête de Saint-Jacques, les alcaldes et les échevins de chaque agglomération passeront en revue les habitants et leurs armes, et ceux qui n'y assisteront pas ou ne pourront présenter l'armement prévu par la loi seront mis à l'amende...

Les agglomérations ne seront pas obligées d'accorder le gîte gratuit au roi et à sa suite plus de trois jours. Passé ce délai, le gîte sera payant pour tous, comme en Aragon...

Quiconque entretiendra un cheval pour la guerre... ne paiera que les contributions que payent les hidalgos.

Le roi enlèvera les offices, bénéfiques, dignités et commanderies aux personnes qui les détiennent, si elles ne sont pas nées et n'ont pas été baptisées dans le royaume...

Dans chaque évêché on tiendra un registre qui contiendra la liste des agglomérations..., le chiffre de la population..., le montant des impôts royaux de toutes natures, et on nommera deux personnes pour leur perception... Des revenus du roi, on fera quatre parties : l'une lui sera donnée pour l'entretien de sa Maison ; les trois autres resteront aux mains des percepteurs qui, en temps de guerre, solderont pour y aller autant d'hidalgos que le permettra l'argent qu'ils auront en caisse, à raison de 10 000 maravédís l'an, et 3 000 en temps de paix...

Pour chaque hidalgo qu'on enverra à la guerre, on enverra aussi un roturier [pechero], également soldé 10 000 maravédís... L'argent non dépensé sera mis de côté... pour les guerres futures.

Avant de commencer une guerre, le roi réunira les procureurs et le Conseil en Cortès. Il leur en exposera les causes, afin qu'ils voient si elle est juste... Le roi ne pourra faire la guerre sans leur consentement...

Les bulles seront prêchées sans suspendre les anciennes et leur produit sera dépensé pour faire la guerre aux maures...

Toute personne appelée à succéder au trône jurera les présents articles avant d'être acceptée pour roi... Elle reconnaîtra ne recevoir la couronne qu'à ces conditions et le droit pour le royaume de se défendre, si elle les viole... Elle jurera aussi de préserver les privilèges et toutes les villes de la Couronne.

Codoin, *Collecion de documentos inéditos...*, I, pp. 272-283

Cité dans J.-P. Dédieu et Ph. Loupès, *La péninsule ibérique à l'époque des Habsbourg, Textes et documents*, n° 80, 1993, pp. 33-35.



Charles Quint élu empereur 1556, Coornhert, Dirck Volkertsz (1522?-1590), (Graveur) Heemskerck, Marten van (1498-1574) (Dessinateur) Cock, Hieronymus (1510?-1570), Estampe, Bibliothèque nationale de France, (Paris, France).

Christianiser les morisques de l'Archevêché de Grenade (1541)

Les peuples doivent être enseignés dans notre sainte foi catholique. Or, comme la plus grande partie de notre archevêché et province est peuplée de personnes nouvellement converties à notre sainte foi catholique qui procèdent de la secte mahométane et quelques-uns du judaïsme, et comme la foi est le fondement de tout édifice spirituel, que, sans elle, il est impossible de complaire à Dieu Notre Seigneur, et que ces nouveaux convertis doivent être instruits et enseignés, nous ordonnons et décidons que dans toutes les églises de notre archevêché, collégiales ou paroissiales, tous les dimanches de l'année et fêtes d'obligation, le curé ou le célébrant de la grand-messe après l'offrande, enseigne au peuple l'*Ave maria*, le *Pater noster*, le *Credo* et le *Salve regina*, lui apprenne à se signer, lui apprenne les articles de la foi, les dix commandements, les œuvres de miséricorde, les péchés mortels, la confession générale ; qu'il lui apprenne chaque fête ou dimanche un peu de ceci en romance, lentement et clairement, et que le célébrant de la fête ou du dimanche suivant prenne la suite à partir du moment où l'autre s'est arrêté jusqu'à ce que tout ait été dit et achevé, conformément à la doctrine chrétienne et aux instructions qui furent ordonnées lors de la congrégation qui eut lieu dans cette cité en présence de Sa Majesté l'année 1526, dans lesquelles est contenu ce que les nouveaux convertis doivent savoir, et les choses qu'ils doivent savoir et accomplir comme bons chrétiens, et celles qu'ils doivent fuir et ne pas faire parce que ce sont des erreurs et des ordres de Mahomet et de son *Coran*, offices et cérémonies ou coutumes de juifs et de maures. Nous ordonnons que tous les curés et bénéficiers des églises de notre archevêché observent cette doctrine chrétienne contre Mahomet.

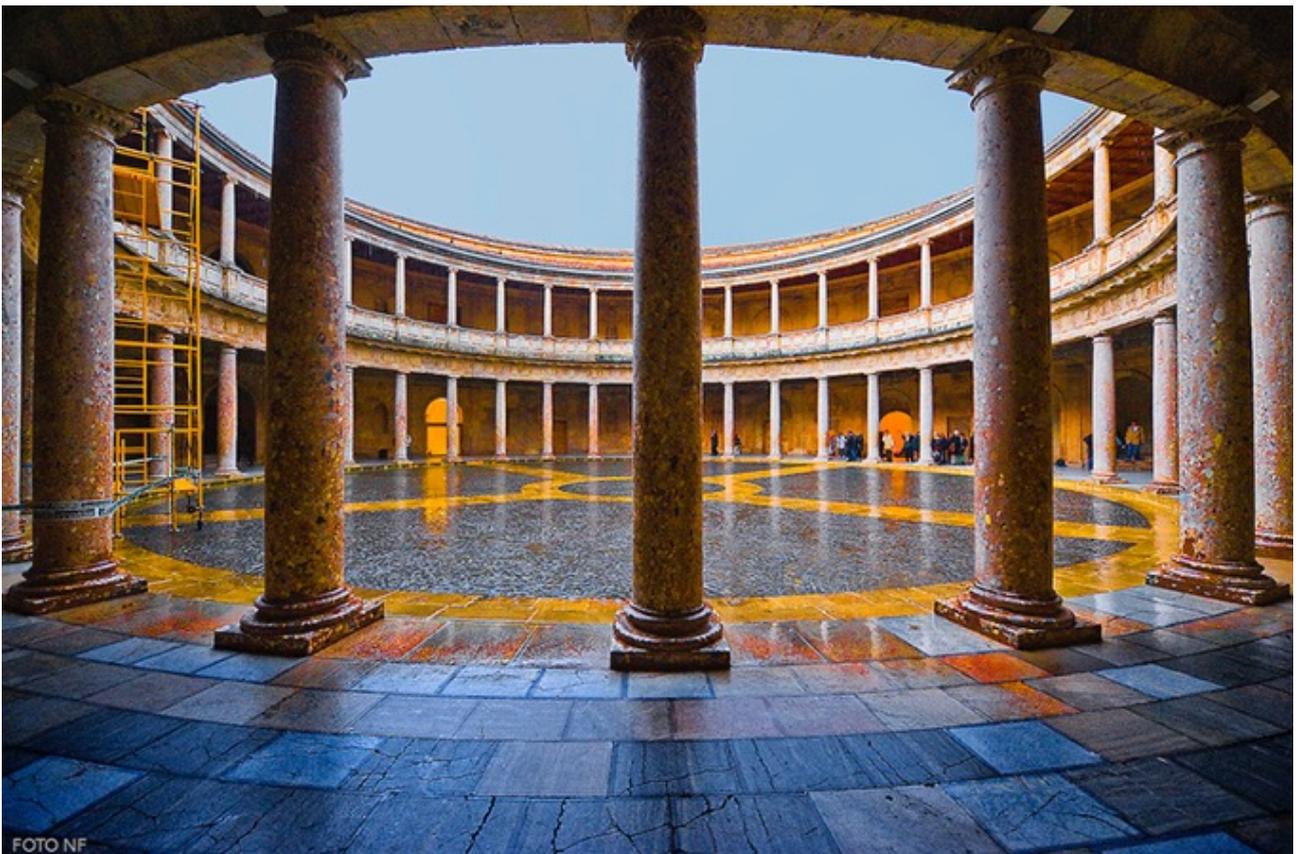
De plus nous ordonnons que tous les curés actuels ou à venir suffisamment savants ou capables, titulaires des paroisses de vieux chrétiens, chacun dans son église, proclament le saint évangile à leurs paroissiens lors des dimanches de l'année ou l'épître ou la vie du saint, de façon à les conduire sur le chemin du salut [...], ; et que dans les lieux et paroisses de nouveaux chrétiens, en plus de leur inculquer la doctrine tous les dimanches et fêtes d'obligation, le matin ou le soir après les vêpres (les curés) fassent venir devant eux à l'église les enfants de moins de quinze ans et de plus de six pour leur enseigner la doctrine et qu'ils vérifient ce qu'ils savent jusqu'à ce qu'ils soient enseignés en les choses susdites ; et que tous les mercredis et vendredis de chaque semaine les curés fassent venir à l'église, à l'heure de la grand-messe, toutes les femmes mariées et veuves de la paroisse et qu'ils leur enseignent la doctrine publiquement sans les retenir longtemps pour quelles puissent s'occuper de leurs affaires et de la directions de leurs maisons ; et que toutes les jeunes filles de plus de huit ans viennent tous les samedis à la messe de Notre-Dame et qu'on leur enseigne la doctrine chrétienne ce matin-là [...] Et nous ordonnons à tous les sacristains qui ordinairement les enseignent de renvoyer le matin avant la messe les enfants déjà grands qui doivent aller dans les champs ou à leur travail, et les garçons et filles plus petits après la messe ; et lorsque l'une de ces femmes ou filles saura toute la doctrine, ou au moins l'*Ave Maria*, le *Pater noster*, le *Credo* et le *Salve regina*, que le curé leur délivre une cédule pour qu'elles ne soient plus obligées de venir aux réunions de la doctrine [...].

Et parce que notre désir, en la circonstance, est d'instruire en notre sainte foi catholique tous les chrétiens, spécialement ceux qui nous ont été recommandés, en prenant tous les moyens possibles, en plus de ce qui a été dit nous ordonnons que, dans chacune des églises de notre archevêché, on dispose un panneau sur lequel sera brièvement affichée la doctrine chrétienne, selon ce que nous avons ordonné, et qu'y soient l'*Ave Maria*, le *Pater noster*, le *Credo*, le *Salve regina*, les articles de la foi, les commandements de Dieu, les œuvres de miséricorde, les fêtes d'obligation et les jours de jeûne, et les autres choses que tout chrétien fidèle doit savoir et que ce panneau soit suspendu dans toutes les églises en un lieu évident pour qu'il soit vu et lu par tous, et de même nous ordonnons à tous les maîtres, ecclésiastiques comme laïques, qui apprennent à lire aux enfants qu'avant toute chose ils leur apprennent par les abécédaires où se trouvent ces prescriptions et qu'une fois achevée la leçon de chaque jour, le matin et le soir, ils les fassent se signer et réciter la doctrine chrétienne de façon à leur enseigner en même temps que les lettres la foi catholique et les bonnes coutumes.

Extrait des Capitulations ordonnées par D. Gaspar de Avalos pendant que se tenait le synode, 1541, publié dans Bennassar, B., L'Homme espagnol. Attitudes et mentalités du XVIe au XIXe siècle, Ed. Complexe, 2003, pp. 208-209.



Photographie aérienne du palais de Charles Quint de Grenade situé sur la colline de l'Alhambra. Le palais fut commandé en 1526 à l'architecte Pedro Machuca. La base du palais est un carré de 63 mètres de côté avec un patio circulaire inscrit en son sein (photographie ci-dessous). source : wikimedia.



Traité conclu entre Charles Quint et le roi de Tunis

Le vendredi, sixième dudict mois d'aost, le [...] roy de Thunes vint audict camp devers Sa Majesté Impérialle pour, en suyvant les communications et propos qui [...] avoient estez tenuz avec luy audict Thunes, et depuys avec aucuns de ses conseillers, passer et jurer le traictez conceu entre Sadicte Magesté Impérialle et luy, duquel la teneur s'ensuyt :

Emuley Alhazey, roy de Thunes, confessant, de son propre mouvement, avoir esté, par les frauduleuses et tyranniques invasions de Barbarossa, homme de génération et nation turcque, dérecté de ses royaumes et pays, sans aucun espoir de les pouvoir jamais recouvrer ny estre remis, se n'eust estez par l'ayde, bénivolence, faveur et prestation et libéralité de l'empereur Charles cinquième, tousiours auguste, qui estoit là venu pour empescher que les incurssions et pyratiques occupations dudict Barbarosse ne s'estendissent jusques en la crestieneté, mesmement sur les royaumes, pays maritimes et subgetz de Sa Magesté, en la foy et tutelle de laquelle, à ceste cause, comme à ung très puissant apuy et refuge ;

Icelluy roy estant, par ladicte expulsion, destitué de toutes richesses, force, ayde et conseil, s'estoit retiré, et avoit mis tout son salut et restitution, à quoy Sadicte Magesté l'ayant bénignement receu auroit, par après, tellement employez ses forces, qu'elle avoit [...] prins en fait de guerre la forteresse de la Goulette dudict Thunes, qui estoit bien-munye et fortiffiée, garnye et armée, tant de gens de guerre Turcs, autres leurs adhérant et assistans que de toutes autres choses nécessaires à la deffence d'icelle, pour de là suyvre son emprinse contre ledict Thunes, où allant recontra ledict Barbarosse et son armée ; au dessus de laquelle Sadicte Magesté parvient si bien qu'elle gagna la bataille et contraignit ledict Barbarossa de s'enfuyr ; par le moyen de quoy se print conséquemment et plus aysément ledict Thunes, au royaume duquel Sa Magesté Impérialle a restitué ledict roy qui, voulant reconnoytre ce grand bénéfice par une perpétuelle mémoire envers Elle, la crestienté et à la postérité des successeurs de Sadicte Magesté [...] a delaisé et délaisse pour émancipez et libres, sans aucune fraude, dol ou rançon, toutes les personnes de quelque ordre, sexe, nation et condition que ce soit et de quelque cas ou cryme qu'ilz soient attainctz, soupsonnez ou vaincuz, qui par cy devant, comme serfs, mancipes et esclaves, il a tenuz, lyez et enchesnez en ses provinces et royaume, à ce qu'ilz se puissent seurement retirer vers leurs amys, a promis leur faire donner ayde et guide sur les chemins. Aussi que luy et ceulx qui luy succéderont audict royaume n'abuseront ou retiendront, lyez par nerfs ou jambes, hommes ny femmes, sacrez ou profanes, jeusnes ou vyeulx, pour quelque occasion que ce soit, des subgetz de l'empereur ou de son frère germain Ferdinande, roy des Romains, Hongrye et Boheme, présentement regnans, ou de leurs successeurs, comme aussi au semblable promet faire Sadicte Magesté Impérialle envers le roy de Thunes, ses successeurs et subgetz. Promect encoires ledict roy de Thunes, tant en son nom que de ses successeurs et de ceulx qu'ilz présideront en son royaume, permettre et permet à tous crestiens de pouvoir habiter en son royaume, conversser et négotyer à leur façon et religion, en temples, chapelles, oratoires, monastère ou couvent, et iceulx estre gardez inviolablement ; aussi de en faire édifier et dédier de nouveaulx, ès lieux, où paravant lesditz crestiens avoient maisons et possessions, sans aucun empeschement, appert ou clandestin ; n'admectra ou recevra ledict roy en son royaume comme fugitifz aucuns mores acheminez à la religion crestienne, soient Valentins ou Boctois, ny aussi d'autres royaumes originellement subjectz de Sadicte Magesté Impérialle, que premièrement ne leur soit demandé soubz quelle couleur et pretexte sont venuz [...]. Et pour ce véritablement que cestuy exécrible Barbarossa tient encores trois fois plus de places ès confins du royaume de Thunes et proche des terres de sa Césarée Magesté, comme sont Approdisin, Hippo, Biserta et autres [...] dont adviendrait que facilement pourroit troubler, infester et ennuyer par ses accoustumées deprédations tant ledict royaume de Thunes que aultres isles, subjectes à Sadicte Magesté Impérialle, dont se pourroit ensuyr pour tous deux de très grans et luculeux dommaiges, mesmes audict roy, au pouvoir duquel, pour les grans dommaiges qu'il a receu d'iceluy Barbarossa, par expoliation de son trésor et aultres innumérables tors et degatz faitz en sedictz pays, [...] icelluy, pour luy et ses successeurs, a donné et donne à Sadicte Magesté Impérialle, pour elle et les siens au royaume d'Espagne, tout le droit qu'il a et peult avoir èsdictes places, détenues par icelluy Barbarossa, à ce que Sadicte Magesté ayt meilleur occasion de les recouvrer, tant pour la garde, deffence et tuytion desdictz royaumes et provinces crestiennes, desquelles, le cas advenant, que Sadicte Magesté les recouvrera, fut par guerre ou autrement,

pourra joyr paisiblement, sans jamais que luy soit mis empeschement par ledict roy de Thunes ou ses successeurs. Et, pour ce que cest affaire démontre par soy estre de grande importance, non seulement pour la garde du royaume de Thunes, mais aussi pour la tranquillité et repos de toute la république crestienne [...] il est très nécessaire que ladicte Goulette soit de toutes forces belliques munye, à ce que l'occasion ne se représenta de rechief audict Barbarossa de la pouvoir prendre et usuper [...] A quoy ne seroit possible audict roy de Thunes promptement pourveoir [...]

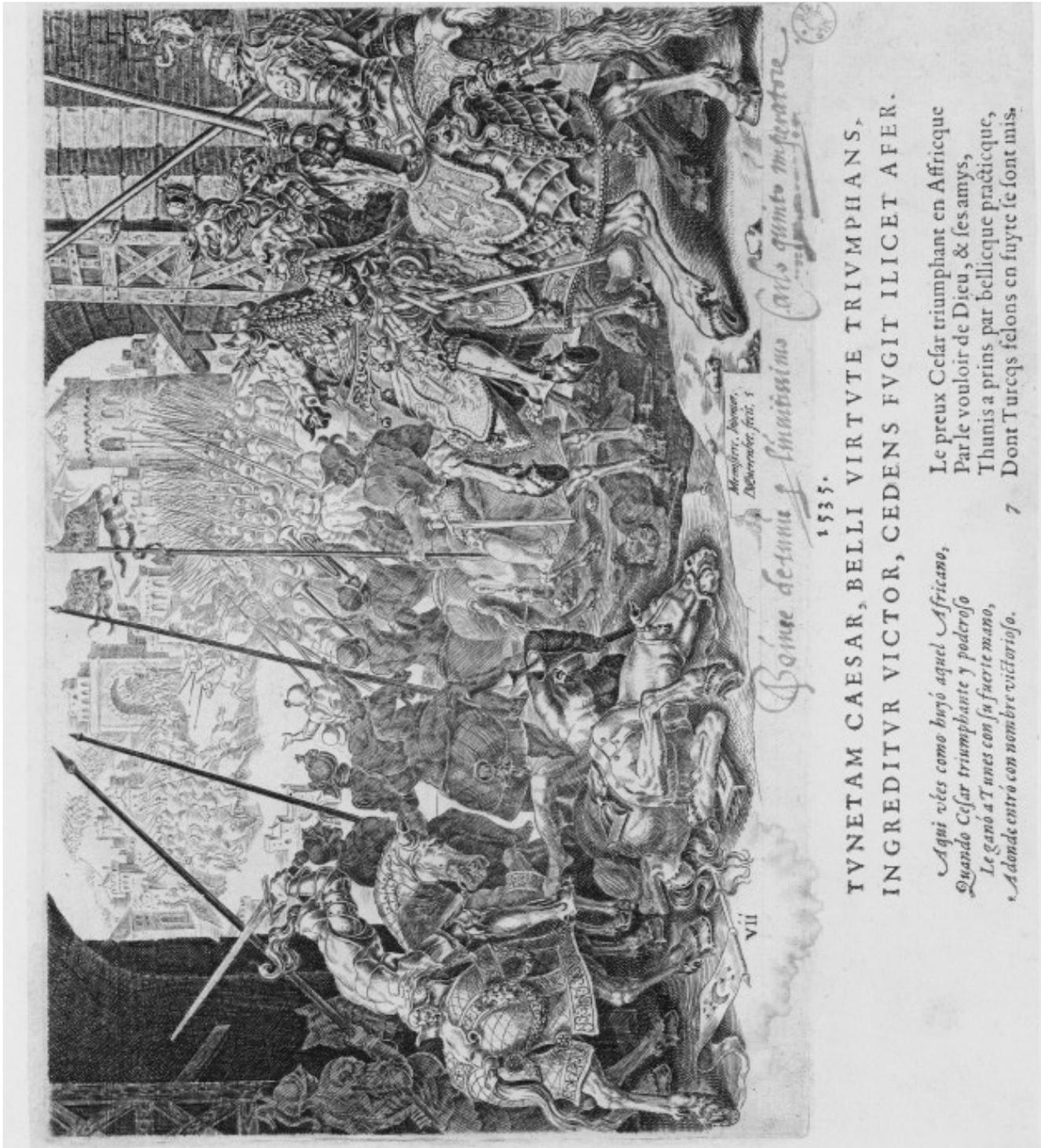
En considération de quoy icelluy roy, pour luy et ses successeurs, donne et concède de bonne et loyale foy, tout tel droit que luy et ses prédécesseurs ont eu cy devant et pourront avoir cy après_s à ladicte Goulette, ensemble des forteresses et champs à deux lieux à la ronde, avec aussi la Tour, apellé des Eaulx [...]

Et de ceux en a convenu avec ledict roy de Thunes, que cy après le Sénat et conseil de la Goulette, avec ung juge souverain, soient constituez, auquel sera permis [...] juger et décider de toutes controverses et négociation entre les subjectz de Sadicte Magesté Impérialle au royaume de Thunes [...] Et affin que ledict roy de Thunes et ses successeurs reconnoissent et aient mémoire cy après des plaisirs, biens et honneurs, à eulx faitz par Sadicte Magesté Impérialle, le tiendront et réputeront à jamais leur vray protecteur [...] roi de Thunes et ses successeurs est et seront tenuz, à perpétuyté et chascun an d'oiresnavant, donner et délivrer à Sadicte Magesté Impérialle et à ses dictz successeurs, roys d'Espagne, six chevaulx moresques des plus exquis du pays, avecq aussi douze faulcons des plus excellents [...] Lesquelz présens cy dessus mentionnez, celuy qui sera préfect pour Sadicte Magesté au lieu de la Goulette recevra annuellement, en huitième des calendes d'aoust, jour susdict de feste saint Jacques, pour et en nom de Sadicte Magesté Impérialle et de ses successeurs, roys d'Espagne.

En outre ceux, promect ledict roy de Thunes et ses successeurs ne faire confédération, pact ny aucune association avec aucuns roys, princes ou républiques, soient de religion crestienne ou mahométicque, au détrimet et intérêt de Sadicte Magesté et de ses successeurs, roys d'Espagne [...]. Le semblable promect faire Sadicte Magesté Imperiale envers ledict roy de Thunes et sesdictz successeurs [...] Finablement ledict roy de Thunes ny sesditz successeurs ne pourra ou pourront donner ayde, assistance ny association aucune avec pyrates et larrons, qui ont accoutume infester et molester lesdictz lieux par leur pyraticques navigation [...]

Faites et passées en la tente de Sadicte Magesté Impérialle, près ladicte Goulette, le huitième des ides d'aoust, l'an de Nostre Seigneur courant mil cinq cens trente-six, selon le compte et calcul des crestiens et stil romain et des Mores et Turcqs, la sixième lune du mois Casa, l'an de Mahomet, leur profète, neufz cens quarante deux.

Transcrit dans *Discours entier e au vray du voiage de Thunes, fait par l'empereur Charles cinquiesme*, publié dans *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par MM. Gachard et Piot, t. III , Bruxelles, F. Hayez, 1881, pp. 362- 370.



TVNETAM CAESAR, BELLI VIRTUTE TRIVMPIANS,
 INGREDITVR VICTOR, CEDENS FVGIT ILCET AFER.

*Aqui viés como huyó aquel Africano,
 Quando Cesar triunphante y poderoso
 Le ganó a Tunés con su fuerite mano,
 A donde entró con nombre victorioso.*

*Le preux Cesar triumpnant en Affricque
 Par le vouloir de Dieu, & ses amys,
 Thunis a prins par bellique practique,
 Dont Turcs felons en fuyte se font mis.*

Prise de Tunis par Charles Quint en 1535, Coornhert, Dirck Volkertsz (1522?-1590), (Graveur) Heemskerck, Marten van (1498-1574) (Dessinateur) Cock, Hieronymus (1510?-1570), 1556, Estampe, Bibliothèque nationale de France, (Paris, France).

Séance n° 9 : le 24 nov 2015

La conquête du Nouveau monde.

Commentaire de document : **Lettre seconde envoyée à Sa Majesté sacrée, l'Empereur notre Seigneur, par le capitaine général de la Nouvelle Espagne, appelé Fernand Cortès (1519).**

Lettre seconde envoyée à Sa Majesté sacrée, l'Empereur notre Seigneur, par le capitaine général de la Nouvelle Espagne, appelé Fernand Cortès (1519)

Dans la première relation, Très Excellent Prince, je disais à Votre Majesté les villes et villages qui jusqu'alors avaient offert leurs services et que j'avais conquis et assujettis. Je disais aussi qu'il y avait un grand seigneur appelé Muteczuma, dont les naturels m'avaient parlé, qui demeurait selon leurs appréciations à quatre-vingt dix ou cent lieues de la côte et du port où j'abordai. Confiant en la grandeur de Dieu, appuyé du nom royal de Votre Altesse, je résolus d'aller le voir, quelque part qu'il fût. Je me rappelle encore qu'il m'offrit, pour ne pas y aller, beaucoup plus que je ne l'eusse pensé ; cependant j'ose assurer Votre Altesse que je l'aurai, mort ou vif, soumis à la couronne royale de Votre Majesté. Dans cette résolution je quittai Cempoal, que j'ai appelé Séville, le 16 août, avec quinze cavaliers et trois cent fantassins, les mieux équipés que les circonstances me le permirent. Je laissai dans la ville de la Veracruz cent trente hommes et deux cavaliers occupés à la construction d'une forteresse, et je quittai cette province de Cempoal et toutes les montagnes environnantes qui comprennent cinquante villes et forteresses, avec environs cinquante mille hommes de guerre, entièrement pacifiées ; les habitants y resteront les loyaux et fidèles serviteurs de Votre Majesté comme ils l'ont été et le sont aujourd'hui ; et cela d'autant mieux, qu'ils étaient sujets de ce seigneur Muteczuma, qui les avait subjugués il y a peu de temps ; et comme je leur ai parlé de Votre Altesse et de son grand et royal pouvoir, ils m'ont dit qu'ils désiraient être mes amis et les vassaux de Votre Majesté ; qu'ils me priaient de les défendre contre ce grand seigneur qui les avait soumis au joug le plus dur, qui leurs prenait leurs fils pour les tuer et les sacrifier à ses idoles, et me firent à son sujet mille autres plantes.

[Après avoir traversé sans problèmes les provinces sujettes à Muteczuma, Cortès entre ensuite dans une province de Tlascalca qui ne reconnaissait pas son pouvoir. Ses troupes sont attaquées par les Indiens].

Sur ces entrefaites, apparut une multitude d'indiens parfaitement armés et poussant de grands cris. Ils nous attaquèrent aussitôt à coups de lances et de flèches. Je leur fis faire une sommation en règle par mes interprètes et par devant notaire ; mais plus je m'efforçais de les calmer et de leur affirmer mes intentions pacifiques, plus ils mettaient de rage à nous faire du mal.

Voyant enfin que mes protestations étaient inutiles, nous commençâmes à nous défendre et nous suivîmes, combattant au milieu d'une masse de cent mille guerrier qui nous entouraient de toutes parts. Nous combattîmes tout le jour jusqu'au coucher du soleil, heure à laquelle ils se retirèrent ; de sorte que, avec une demi-douzaine de couleuvrines, cinq ou six arquebusiers, quarante arbalétriers, et les treize cavaliers qui me restaient, je leur fis subir de grandes pertes, sans recevoir d'autres dommages de leur part que la faim et la fatigue de cette journée de combat. Il me parut manifeste que Dieu combattait pour nous, puisque nous sortîmes indemnes des mains de cette multitude de guerriers, si animés contre nous, si courageux et si bien armée de toutes pièces. Cette nuit je me fortifiai dans une tour, temple d'idoles et située sur une colline ; au jour, je laissai dans le campement deux cents hommes et toute l'artillerie et, voulant prévenir l'attaque des Indiens, je marchai sur eux avec les cavaliers, cent fantassins, quatre cents des hommes de Cempoal et trois cents de ceux de Iztaemestiran. Avant que l'action s'engageât, je leur brûlai cinq ou six petits villages d'une centaine de cases ; je fis quatre cents prisonniers tant hommes que femmes, et je me retirai toujours combattant jusqu'à mon camp où j'arrivai sans avoir aucun mal.[...]

Après m'être un peu reposé, je sortis une nuit après la première garde, avec cent de mes fantassins, ma cavalerie et nos alliés indiens ; à un lieu de là, cinq de nos chevaux s'abattirent, et nos efforts pour les faire avancer restèrent vains ; je les fis s'en retourner. Tous les gens de ma compagnie m'engageaient à retourner aussi, disant que c'était de mauvais augure, mais je poursuivis mon chemin, sachant que Dieu est au-dessus de tout. Avant que le jour parut, je tombai sur deux villages où je tuai beaucoup de monde [...] Quand le jour parut, je tombai sur un autre village, si important, qu'il contenait d'après notre estimation plus de vingt mille cases. L'ayant pris par surprise, les Indiens sortaient désarmés, les femmes et les enfants couraient nus par les routes et je leur fis beaucoup de mal. Voyant que toute résistance était impossible, les

principaux habitants vinrent me trouver, me suppliant de les épargner ; ils demandaient à ce que je voulusse bien les accepter pour mes amis et les vassaux de Votre Altesse et qu'ils se repentaient de ne pas m'avoir écouté, mais que dorénavant, ils feraient tout ce que je leur commanderai au nom de Votre Majesté, dont ils seraient les vassaux fidèles. Ils vinrent alors plus de quatre mille, qui me conduisirent à une fontaine où ils m'apportèrent à manger. Je les laissai donc pacifiés et retournai à mon camp , où je trouvai les hommes que j'y avais laissés, fort inquiets du retour des chevaux que j'avais abandonnés la veille, craignant qu'il ne me fut arrivé quelque malheur ; mais lorsqu'ils eurent appris la victoire que Dieu nous avait donnée et comment j'avais pacifié les villages, tous se réjouirent ; car je peux le certifier à Votre Majesté, c'est qu'il n'y avait pas un de nous qui n'éprouvât certaine anxiété nous sachant au milieu de cette contrée et de tant de gens hostiles, sans espérance de secours d'aucune part. [...] Un jour qu'on ne soupçonnait pas ma présence, j'entendis même dire à certains de mes compagnons, que si j'étais assez fou pour m'engager dans une entreprise impossible, pour leur compte, ils ne l'étaient pas ; qu'ils voulaient regagner la côte ; que si je voulais les accompagner, bien ; que sinon ils partiraient sans moi. Plusieurs fois, ils vinrent me sommer de partir. Je m'efforçais de ranimer leur courage, leur rappelant qu'ils étaient les sujets de Votre Altesse, que jamais Espagnols n'auraient failli à ce point, et que nous étions en voie de gagner à Votre Majesté les plus grands royaumes et seigneuries qu'il y eût dans le monde ; que non contents de faire ce que comme chrétiens nous étions obligés de faire, c'est-à-dire de combattre les ennemis de notre foi, nous avions à gagner le bonheur dans l'autre monde, sans compter que dans celui-ci nous atteindrions la gloire la plus grande à laquelle aucun peuple atteignit jamais. Je leur dis qu'ils se convainquissent bien que Dieu était avec nous, que rien ne lui était impossible [...]

Le jour suivant, vers les dix heures, Xicotencatl, le capitaine général de la province, vint me voir et me prier, tant en son nom qu'en celui de Magiscatzin, chef suprême de la contrée, de vouloir leur accorder mon amitié et les admettre au service de Votre Majesté, que je voulusse bien leur pardonner le passé ; qu'ils ne savaient pas qui nous étions et qu'ils avaient essayé leurs forces de jour comme de nuit, ne voulant se reconnaître les sujets de personne ; que cette province n'avait jamais été tributaire et n'avait jamais eu de maître ; que de temps immémorial ils avaient vécu libres, s'étant toujours défendus avec succès contre le grand pouvoir de Mutezuma, de son père et de ses aïeux [...] Ils me priaient de me rendre dans une grande ville où tous les seigneurs de la province avaient leur résidence, et ils revinrent à tour de rôle me supplier d'y aller ; que je serai fort bien reçu et mieux pourvu de toutes choses que dans mon camp. [...] Je cédai à leurs instances et je vins à la ville qui se trouve à six lieues de mon camp. Cette ville est si grande et si belle que je n'en dirai pas la moitié de ce que j'en pourrai dire, et le peu que j'en dirai est presque incroyable, car elle est plus grande que Grenade ; elle est mieux fortifiée ; ses maisons, ses édifices et les gens qui les habitent sont plus nombreux que ceux de Grenade au temps où nous en fîmes la conquête, et mieux approvisionnée de toutes les choses de la terre, pain, oiseaux, gibier, poissons des rivières, légumes et autres vivres dont ils font usage et mangent excellents. Il y a dans cette ville un grand marché tous les jours, où se pressent plus de trente mille acheteurs et vendeurs, sans compter une foule d'autres petits marchés disséminés dans la place. Il y a dans ce grand marché toutes espèces de marchandises en vivres, étoffes et vêtements que les gens peuvent désirer ; on y voit des bijoux d'or, d'argent, de pierres précieuses et des ouvrages de plumes d'un fini merveilleux, qu'on ne serait égalé dans les marchés les plus célèbres du monde ; on y rencontre des poteries de toutes les formes et peut-être meilleures qu'en Espagne [...] ; il y a des maisons de barbiers où l'on vous coupe les cheveux et lave la tête ; il y a des bains. Enfin, un ordre parfait règne dans cette ville dont les gens paraissent sages et policés comme aucune ville d'Afrique n'en pourrait offrir un tel exemple.

Lettres de Fernand Cortès à Charles Quint, sur la découverte et la conquête du Mexique,
Traduites par Désiré Charnay, Paris, Hachette et Cle, 1896, pp. 30-46.



Anonyme, *Portrait d'Hernan Cortes (1488-1547), Conquistador espagnol de Mexico (1519)*, Musée municipal de Mexico (Mexique), reproduction R. Cronau, gravure, XIXe.

L'ORGANISATION DE LA CONQUÊTE



source : Larousse.

Séance n° 10 : le 1^{er} décembre

Critique de la conquête espagnole.

Commentaire de document : **Bartolomé de Las Casas, Très brève relation de la destruction des Indes, 1552.**

Le bon naturel des Indiens vu par Bartolomé de Las Casas (1552)

Tous ces peuples universels et innombrables, de toutes sortes, Dieu les a créés extrêmement simples, sans méchanceté ni duplicité, très obéissants et très fidèles à leurs seigneurs naturels et aux chrétiens qu'ils servent ; les plus humbles, les plus patients, les plus pacifiques et tranquilles qui soient au monde ; sans rancunes et sans tapage, ni violents ni querelleurs, sans rancœur, sans haine, sans désir de vengeance. Ce sont aussi des gens de conformation délicate, fluette et fragile, qui supportent difficilement les travaux et meurent très facilement de n'importe quelle maladie. Les fils de princes et de seigneurs de chez nous, élevés dans l'aisance et la vie douce, ne sont pas plus fragiles qu'eux, et même pas plus fragiles que les indiens de familles paysannes. Ce sont aussi des gens très pauvres, qui possèdent fort peu et qui ne veulent pas posséder de biens temporels : c'est pourquoi ils ne sont ni orgueilleux, ni ambitieux, ni cupides. Leur nourriture n'est ni plus abondante, ni meilleure, ni moins pauvre que celle des Saints-Pères dans le désert. Ils vont en général tout nus, ne couvrant que leurs parties honteuses ; ils se couvrent tout au plus d'une couverture de coton d'une aune et demie à deux aunes carrées. Leurs lits sont des nattes et, au mieux, ils dorment dans des sortes de filets suspendus qu'ils appellent hamacs dans la langue de l'île Espagnols.

Ils ont l'entendement clair, sain et vif. Ils sont très capables et dociles pour toute bonne doctrine, et très aptes à recevoir notre sainte foi catholique et à acquérir des mœurs vertueuses. Dieu n'a pas créé au monde de peuple où il y ait moins d'obstacle à cela.

Et dès qu'ils commencent à entendre parler des choses de la foi ils insistent tellement pour les connaître et exercer les sacrements de l'Église et le culte divin qu'en vérité les religieux doivent être dotés par Dieu d'une signalée patience pour les supporter. Finalement, j'ai entendu souvent, depuis plusieurs années, beaucoup d'Espagnols qui n'étaient pas des religieux, dire qu'ils ne pouvaient nier la bonté visible de ces gens. Ils auraient été certainement les plus heureux du monde si seulement ils avaient connu Dieu.

C'est chez ces tendres brebis, ainsi dotées par leur créateur de tant de qualités, que les Espagnols, dès qu'ils les ont connues, sont entrés comme des loups, des tigres et des lions très cruels affamés depuis plusieurs jours. Depuis quarante ans, et aujourd'hui encore, ils ne font que les mettre en pièces, les tuer, les inquiéter, les affliger, les tourmenter et les détruire par des cruautés étranges, nouvelles, variées, jamais vues, ni lues, ni entendues. J'en dirai quelques unes plus loin : elles ont été telles que sur les trois millions de naturels de l'île Espagnole que nous avons vus il n'y en a même plus deux cents aujourd'hui.

L'île de Cuba, qui est à peu près aussi longue que la distance de Valladolid à Rome, est aujourd'hui presque entièrement dépeuplée ; l'île de San Juan et celle de Jamaïque, qui sont des îles très grandes, très heureuses et très belles, sont toutes deux dévastées. Les îles Lucayes, qui sont voisines de l'Espagnole et de Cuba au nord, sont plus de soixante avec celles que l'on appelait les îles des Géants et d'autres grandes et petites. La pire de toutes est plus fertile et plus belle que le jardin du roi de Séville. C'est la terre la plus saine du monde. Il y avait là plus de cinq cent mille âmes, il n'y a plus personne aujourd'hui. Les Espagnols ont tué tous les habitants en les transportant à l'île Espagnole.

Un navire a parcouru les îles pendant trois ans pour y chercher des gens après qu'elles avaient été vendangées. Parce qu'un bon chrétien, par pitié pour ceux qui s'y trouvaient, les avait convertis et gagnés au Christ, on n'a trouvé que onze personnes que j'ai vues.

Plus de trente autres îles voisines de l'île de San Juan sont dépeuplées et perdues pour la même raison. Toutes ces îles représentent plus de deux mille lieues de terre entièrement dépeuplée et déserte.

Sur la grande Terre Ferme nous sommes certains que nos Espagnols, par leurs cruautés et leurs œuvres néfastes, ont dépeuplé et dévasté des terres pleines d'hommes doués de raison qui sont aujourd'hui désertes. Ce sont plus de dix royaumes plus grands que toute l'Espagne, l'Aragon et le Portugal réunis, et plus de terre qu'il n'y en a deux fois entre Séville et Jérusalem ; ce qui fait plus de deux mille lieues.

Au cours de ces quarante ans, plus de douze millions d'âmes, hommes, femmes et enfants, sont morts injustement à cause de la tyrannie et des œuvres infernales des chrétiens. C'est un chiffre sûr et véridique. Et en réalité je crois, et je ne pense pas me tromper, qu'il y en a plus de quinze millions.

Ceux qui sont allés là-bas et qui se disent chrétiens ont eu principalement deux manières habituellement d'extirper et de rayer de la face de la terre ces malheureuses nations. L'une e leur faisant des guerres injustes, cruelles, sanglantes et tyranniques. L'autre, après avoir tué tous ceux qui pourraient désirer la liberté, l'espérer ou y penser, ou vouloir sortir des tourments qu'ils subissaient, comme tous les seigneurs naturels et les hommes (car dans les guerres on ne laisse communément en vie que les jeunes et les femmes), en es opprimant dans la plus dure, la plus horrible et la plus brutale des servitudes à laquelle on a jamais soumis les hommes ou bêtes. A ces deux formes de tyrannie infernale se réduisent, se résument et sont subordonnées toutes les autres, infiniment variées, de destruction de ces peuples.

Si les chrétiens ont tué et détruit tant et tant d'âmes et de telle qualité, c'est seulement dans le but d'avoir de l'or, de se gonfler de richesses en très peu de temps et de s'élever à de hautes positions disproportionnées à leur personne. A cause de leur cupidité et de leur ambition insatiables, telles qu'il ne pouvait y en avoir de pires au monde, et parce que ces terres étaient heureuses et riches, et ces gens si humbles, si patients et si facilement soumis, ils n'ont eu pour eux ni respect, ni considération, ni estime. (je dis la vérité sur ce que je sans et ce que j'au vu pendant tout ce temps). Ils les ont traités, je ne dis pas comme des bêtes (plût à Dieu qu'ils les eussent traités et considérés comme des bêtes), mais pire que des bêtes et moins que du fumier.

C'est ainsi qu'ils ont pris soin de leurs vies et de leurs âmes, et c'est pourquoi ces innombrables gens sont morts sans foi et sans sacrements ; Or c'est une vérité notoire et vérifiée, reconnue et admise par tous, même par les tyrans et les assassins, que jamais les Indiens de toutes les Indes n'ont fait le moindre mal à des chrétiens. Ils les ont d'abord crus venus du ciel jusqu'à ce que, à plusieurs reprises, les chrétiens leur aient fait subir, à eux ou à leurs voisins, toutes sortes de maux, des vols, des meurtres, des violences et des vexations.

Bartolomé de Las Casas, *Très brève relation de la destruction des Indes*, trad. fr. F. Gonzalez Battle, Paris, 1979, pp. 49-53.



Tomás Mur, *Bartolome de Las Casas*, statue érigée en 1896 face aux jardins de l'église Saint-Dominique de Guatemala City (Guatemala).

Partager l'effort de guerre

**Charles à Marie,
Ratisbonne, 27 mars 1532**

Madame ma bonne sœur. Venant la continuation des nouvelles de la venue du Turc et qu'il dresse et apprête grandes et puissantes armées pour envahir la Chrétienté, l'une par mer du côté de Naples ou Sicile, sous la charge de Abraham Bassa, tenant le premier lieu au service dudit Turc, et l'autre par terre devers Hongrie où, comme l'on tient, ledit Turc viendra en personne, je suis après aviser et bailler tout le meilleur ordre et prompte provision que m'est possible, pour lui résister à la défense de la Chrétienté [...]. Et suis attendant devant ces prochaines Pâques, les électeurs, princes et états de cette Germanie, pour avec eux entendre et traiter ce que au surplus, à l'effet susdit, sera possible. Et pour ce que la chose est de si très grande considération, importance et conséquence, que tout le monde peut juger, et tant urgente, que sans se mettre comme il est très nécessaire en tout devoir et appareil pour résister audit ennemi, succéderait la perte [...] de la Chrétienté.

Ce que, attendu la grande puissance et insolence dudit Turc en divers lieux, requiert merveilleuse dépense et beaucoup plus grande sans comparaison que ne saurait fournir tout ce de deniers que je [...] pourrai tirer de mon revenu, même ayant regard aux très grandes aides que j'ai tiré de mes royaumes et pays patrimoniaux. Ce pourquoi je me retrouve en perplexité à chercher moyens d'être aidé et secouru en cette tant nécessaire et insupportable dépense. Et après avoir tout bien considéré et pesé, je trouve [...] juste, raisonnable et tolérable [...] de soi aider et secourir des biens temporels ecclésiastiques, tant par imposition sur ceux que ventes et engagement de quelque portion du fond. [...] Même de ce que [...] lesdits ecclésiastiques se peuvent passer, puisque ce sont biens de Dieu, et que ne se sauraient employer en œuvre plus sainte, pieuse et méritoire [...]. Tenant pour certain que notre saint père le pape, ayant à cœur cette résistance et défense contre ledit Turc [...] le commandera.

Et à cette cause, j'écris en Espagne afin de regarder comme la chose se devra mieux [se] conduire, et à la moindre foule et grevance ces ecclésiastiques [...]. Et aussi en semblable vous en écris, pour avec les bons personnages de par delà, tels que aviserez convenir, consulter et aviser sur ledit affaire, et vous informer des biens et revenus desdits ecclésiastiques étant dans mes pays [...]

Toutefois, si l'on ne peut si promptement recouvrer les deniers [pour financer cette campagne], au moins avec le bon devoir et diligence que l'on y fera, ils viendront très bien à propos [...] pour le remboursement des finances et gros emprunts que convient faire, outre ce que cette résistance et défense sera de coût incroyable ; et pourra durer [...]. En quoi, madame ma bonne sœur, je vous prie très affectueusement vouloir penser et regarder [...] Vous remettant, si bon vous semble, d'en communiquer et assentir d'aucuns

desdits prélats et personnages ecclésiastiques, [...] espérant que d'eux mêmes, ils se mettrons [...] en devoir de subvenir et aider à la nécessité susdite.

A tant madame ma bonne sœur, Notre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

Votre bon frère Charles.

**Charles à Marie,
Ratisbonne, 16 juin 1532**

Madame ma bonne sœur, venant la certitude de la venue du Turc en personne du côté de Hongrie, et que déjà il est en chemin avec très grosse puissance pour envahir la Chrétienté et y faire tous les maux et cruauté qu'il pourra, j'ay délibéré et déterminé de, avec l'aide de Dieu et pour son saint service, m'employer et faire tout ce que pourrai de personne et de biens, à la répulsion dudit ennemi.

A cette cause, et que cette entreprise est de l'importance et grandeur que pouvez considérer, et que outre l'assistance et aide que en ce feront le roi notre frère et les états de l'Empire, il est besoin aussi que je face de mon côté amas de gens de cheval au plus gros nombre que pourrai recouvrer, j'ai avisé de faire lever en mes pays de par delà, et autres prochains d'iceux, le nombre de treize cent cinquante chevaux. A savoir sept cent cinquante qui se répartiront également sous la charge de nos cousins les contes de Nassau, de Buren et du Roelux, outre les ordinaires qu'ils ont de nos ordonnances. Et autres six cent, sous la charge des seigneurs de Brederode et de Condé, qu'est pour chacun d'eux, trois cent. Lesquels gens de cheval je ferai traiter, payer et entretenir aux gages et solde, selon la manière que contient le bestelbrief que j'ai fait dresser pour les gens de chevaux allemands, duquel je vous envoie la copie ci enclose. [...] Je vous prie que incontinent mandez venir devers vous mon cousin de Buren et lesdits seigneurs de Brederode et Condé, et ensuivant mes lettres de créance que leurs écris et vous envoie avec celles-ci, leur requerez de ma part et persuaderez de prendre cette charge. Et qu'ils s'emploient et fassent leur devoir et diligence de lever ledit nombre de gens de chevaux... comme je confie qu'ils feront, puisque c'est pour tant bonne et sainte œuvre et même que comme dessus, je y veux être en personne.

Vous leur direz aussi que je leur ferai payer comptant un mois de gages et solde des gens de chevaux... pour les mettre en ordre. Et ai pourvu des deniers nécessaires par lettres de change dans les mains de mon receveur général, messire Jean Micault, comme de lui entendrez.

Après que aurez convenu et arrêté ce que dessus avec lesdits capitaines, vous leur ordonnerez de ma part qu'ils fassent toute diligence... de manière qu'ils soient à Nuremberg à mi-août prochain, pour passer leurs montres avec les autres compagnies que j'ai mandées s'y trouver.

Et vous dépêche expressément cette poste pour cette affaire, auquel je vous prie très affectueusement donner ordre et toute la bonne diligence que bien entendez il convient et m'importe. ... A tant madame ma bonne sœur, Notre Seigneur vous ait en Sa très sainte garde.

Écrit en Reghenspourg, le XVI juin 1532.

**Marie à Charles,
Bruxelles, 9 juillet 1532**

Monseigneur, ayant reçu vos lettres du XVI de juin et considérant la célérité de l'affaire y mentionnée que je trouve de merveilleuse importance, attendu que êtes délibéré vous trouver en personne à la répulsion du Turc, j'écrivis incontinent à mon cousin le conte de Bueren, et lui envoyai les lettres de votre majesté et le bestelbrief des chevaux qu'il devait lever, ensemble les lettres et bestelbrief adressant au conte de Rennebourg, afin que chacun d'eux fait le devoir au service de votre majesté....

Monseigneur, quand au seigneur de Condé, étant avertie à la réception de vos lettres qu'il était en la ville de Gand, le mandai venir vers moi, et lui ballai les lettres de votre majesté et le bestelbrief ..., lequel seigneur de Condé, en acceptant volontairement ladite charge... se partit le même jour pour se mettre en tout devoir à l'accomplissement de votre volonté et bon plaisir.

Monseigneur, quant au payement desdites gens de cheval pour un mois, le receveur a envoyé aux marchands qui doivent fournir les deniers, les lettres de change pour les accepter. Ce qu'ils ont fait, en déclarant que ledit paiement n'y aura faite, et que les deniers seront prêts quand on les voudra recevoir.

Monseigneur, j'ai aussi reçu deux vos lettres du XX et XXIII dudit mois, ensemble cinq lettres de pas, deux lettres de change et la commission faite et dépêchée en blanc pour y dénommer quelque bon personnage pour faire lever Vc hommes de pied, remettant ladite nomination à moi. Et puisqu'il vous plait ainsi, j'ai nommé par avis de ceux de votre conseil auprès de moi, le bâtard du Reulx, qui nous a semblé à ce propice, lequel lèvera lesdits piétons...

Et à tant monseigneur, prie Notre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

De Bruxelles, le IXe de juillet l'an XXXII.

Laetitia Gorter-van Royen et Jean-Paul Hoyois, *Correspondance de Marie de Hongrie avec Charles Quint et Nicolas de Granvelle*, t. 1, 1532 et années antérieures, Brepols, 2009.



Portrait de Marie de Hongrie, Copie, d'après un original perdu du Titien, réalisée dans un atelier d'Augsbourg, Allemagne, XVIe siècle huile sur toile, Musée des Arts décoratifs (Paris, France).



- | | |
|---|--|
| ■ Centres d'imprimerie existant en 1500 | ■ Conquêtes ou reconquêtes de Charles Quint |
| ○ Premiers noyaux de réformés vers 1520 | ■ Les dix-sept provinces constituant le cercle de Bourgogne (décret d'Augsbourg, 1548) |
| ▲ Communauté d'anabaptistes vers 1531 | ■ Principautés ecclésiastiques |
| ★ Révolte de Gand de 1537 à 1540 | ◆ Traités de paix |

source : Larousse.

Séance n° 12 : le 15 décembre 2015

Charles Quint et ses sujets des Pays-Bas.

Commentaire de document : **Les excuses des Gantois et la répression impériale de la révolte de Gand (vers 1540).**

Les excuses des Gantois et la répression impériale de la révolte de Gand

Qu'ils confesseoient assez leurs méus et deffaultes commises par la pluspart des manans et habitans de la ville de Gand à l'encontre des haulteurs et auctoritez de Sadicte Maigesté, comme leur conte, prince et seigneur souveraine, ce qu'ils ne deussent avoir fait, et leur desplaioit bien fort, et que, s'ilz l'avoient à faire, que pour riens ne les feroient, mais que ce procédoit à l'occasion du petit et sobbre gouvernement qui avoit esté es pays de par dechà durant son absence d'iceux, depuis son derrenier partement, qui fut en l'an mil chincq cens trente ung, jusque à ceste sa venue, et comme ainsy avoit esté en icelle sa ville de Gand durant ledit temps : au moyen de quoy, les biens et revenues d'ocelle ville avoient esté assez mal conduiyz et gouvernez [...] et aussi pour ce que, durant ladicte absence d'icelle Maigesté desdis pays de par dechà, et au moyen dudit petit gouvernement qui a esté en ladicte ville de Gand et aussi par tout ailleurs esdis pays, la justice n'y a esté administrée en icelle ville, ne gouvernée en bonne pollice [...] ; néantmoins requérans sa grâce et miséricorde, et eulx se submectans totalement en icelle. Et telle fut la substance de leurs excuses.

Mais il faut extimer que le plaisir de Dieu estoit tel, qu'il voululoit leur grant orgoeul estre du tout abatu et mis à bas, et leurs meschantes commotions et meuttennerues, tourbles et disentions, qui de liguye en liguye avoient longuement durées entre euls, et lesquelles ils cuydoient lors mectre par tous les pays, feussent pugnyes, affin de donner exemples à aultres villes de non voulloir faire le samblable, ne d'estre cause de si grant mal et incongvénient.

Et, quant à leur excuse qu'ils fierent aussy du refus qu'ils avoient fait de non voullokir payer leur portion dudit ayde desditz quatre cent mil carolus d'or accordez par les trois membres de Flandres, sicomme Bruges, Ypres et le Franc, comme il est dit cy-devant au commenchement, ilz dirent, pour icelles, qu'ils n'avoient jamais consentu ledit ayde, parce que lors, à leur semblant, ils ne véoient le payx de Flandre, ne la ville de Gand, à ce disposée, pour la povreté et petit gaignaige qui lors estoit oudit payx et en icelle ville, et que, pour ces raisons, avoient fait ledis refus, et que ce n'estoit point chose nouvelle de faire icelluy [...] Et avec ceux disoient lesdits de Gand que, par privilegè exprès qu'ils maintenoient avoir à ces fins, que les autres trois membres d'icelluy pays ne les povoient chargier, ne pareillement la chastellenie, en aucun ayde, sans leur consentement.

Ausquelles excuses de la ville de Gand, par eulx ainsi publicquement faictes devant l'EMperueur, sur les charges à euls imposées comme dict est, fut à icelles leurs excuses, qui estoient bien petites et sobbres, promptement responsdu par l'advocat fiscal du grant conseil et parlement de l'Empereur à Malines, toujours Sa Maigesté présente, à chascun de leurs pointz [...] : « Sire, Vostre Maigesté a peu icy voir et oyr comment voz désobéissants et rebelles subgetz de vostre ville de Gand ont, de grant audache, en vostre présence, dit et proposé, entre autres choses, de leursdictes excuses, lesquelles sont de bien petites sollutions, que lesdits méus par eulx ainsi commie procèdent de la petite conduycte et sobbre gouvernement que avez laissé en ces voz pays de par dechà, au dernier partement que Vostredicte Maigesté a fait d'iceulx [...] en faisant leurs excuses d'iceulx, ne les devoient avoir faictes de telle sorte, audache, ne arroganches, comme ils les ont faictes et dictes, mais en toute révérence, humilité et douceur, et ainsi le doivent faire tous bons et obéissans subgeets. [...] Mais, tout au contraire, lesdis Ganthois ont fait et cuydié, par leur haultesse, forche et menaches, constraintere la roynne douaigière de Hongrie et de Boeheme, seur de Vostredicte Maigesté, et pour icelle régente de vosdis pays de par dechà durant vostredicte absence d'iceulx, ensemble tous voz princes, seigneurs et consaulx estant lez elle, de faire en partie tout ce qu'ilz voullotent [...] et ne cesse encoires leur grant orgueil et hardiesse, comme le povés véoir et oyr en leursdictes excuses. Voyez doncques comment ils feront et continueront en leurs malices, quant icelle Vostre Maigesté sera absente et partie d'iceulx vos payx de par dechà, ésquelz elle ne peult faire continuelle résidence pour ung plus grant bien de toute la crestienneté ». [...]

Sadicte Maigesté donna et déclara à l'encontre d'eulx sa finale sentence, comme juge et prince souverain, laquelle icelle leur conclusion fut telle, que l'Empereur, avant sondit partement de desdis payx de

par dechà, feist la pugnition et correction des mésuz commis à l'encontre de sa souveraineté par lesdis Ganthois durant son absence d'iceulx, selon les articles et charges à eulx imposées par ledit procureur général, comme il est dit cy-devant, et aussi selon ce que par icelles est contentdu à l'encontre d'eulx par lesdictes articles et charges, qui estoient d'avoir fourfait cors et biens, avec aussy tous leurs privileges confisqueiz, tant ceulx du cors de la ville que ceulx de chascun des mestiers en particulier, et que, au surplus, pour l'advenir, feust pourveu par Sa Maigesté au gouvernement de la ville par telle sorte et manière qu'ils n'ayent plus cause, povoir ne puissance de jamais faire le semblable pour le temps advenir, et à celle fin aussy que aultres villes et payx y prendissent exemple, et avec ce leur donner, pour ledit temps advenir, toute autre loy, pollice, gouvernement et manière de vire qu'ils n'avvoient euz le passé, que pour, selon icelles ses nouvelles ordonaces, eulx doresnavant rigler et conduire.

Relation des troubles de Gand sous Charles Quint par un anonyme, par Louis Prosper Gachard, Bruxelles, 1846, pp. 76-82



La reddition des bourgeois de Gand à Philippe le Bon lors de la Bataille de Gavere.
Miniature du Maître des Privilèges de Gand et de Flandre, ÖNB, Ms.2583, f.349v.

MÉTHODE DU COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE.

Il convient dans un premier temps de lire le texte avec attention, d'en numéroter les lignes et d'aller consulter, si possible, la source dont il est issu. Des notes, un appareil critique et les passages avant et après le texte peuvent en éclairer la compréhension et en faciliter le commentaire.

Préparation du commentaire

Dans un second temps, vous devez évacuer tous les problèmes de lexique et de définition des mots techniques, des notions, des mots étrangers que vous rencontrez. Le commentaire de document vise à expliquer le texte et à en restituer l'économie générale. Il ne doit pas subsister de mots ou d'expression dont le sens vous échappe. Un dictionnaire ou un lexique spécialisé (dont les références sont contenues en bibliographie) vous aideront à conduire ce premier travail indispensable.

Étapes

Après consultation de la source et conduite des recherches lexicales, vous devez d'abord vous intéresser au texte lui-même. Un des écueils majeurs réside dans la lecture compulsive de manuels et d'articles en rapport avec le seul thème du texte, avant même d'avoir une vision précise de ce qu'il contient.

Opérez un découpage des moments du texte, cohérents dans ce qu'ils contiennent, pour rendre la dynamique du texte. Posez-vous les questions suivantes : quel est le but de l'auteur du texte, combien d'idées développe-t-il, quels sont les techniques d'argumentation qu'il utilise ?

Une fois ce travail de lecture et d'annotation du texte fait, vous pouvez commencer à constituer votre plan et à lire pour remplir vos parties de commentaire.

Constitution du plan

Le plan de commentaire reprend les moments du texte. Vous devez le construire en rapport avec le texte et non avec ce que vous savez ou avez lu dans les manuels. Articulé généralement en trois parties, il reprend votre analyse du texte, des buts de son auteur et des fonctions que ce dernier lui assigne.

Structure de l'introduction

L'introduction suit un plan rigoureux :

- vous indiquez la nature du texte, et ce de la manière la plus précise possible. Vous évoquez à ce moment le titre de la source duquel le texte est issu.
- vous donnez la date et le contexte du texte. Le contexte doit être précis et très serré. Vous ne pouvez pas vous contenter de dire que tel texte d'Erasmus est écrit au début du XVI^e siècle ; vous devez évoquer le contexte précis de son écriture, en rapport avec l'oeuvre générale de l'auteur, la situation d'écriture (réponse à une lettre, écrit de combat dans une controverse, etc). Le contexte sert ainsi à éclairer le texte que vous allez commenter.

- ensuite, vous devez donner les éléments biographiques de l'auteur, en lien avec le texte que vous commentez. Attention, il ne s'agit pas ici de lire une biographie générale mais bien de donner des éléments qui vont, encore une fois, expliquer le texte. Vous ne devez par convention pas donner d'éléments biographiques sur l'auteur postérieurs à l'écriture/l'édition du texte (pour un texte de Luther de 1517, vous ne donnez pas d'éléments biographiques que la situation dans l'empire en 1521, c'est sans objet).

- vous indiquez quels sont les destinataires du texte que vous commentez. Si c'est un écrit du for privé, un placard, une feuille imprimée distribuée dans toute l'Europe, le texte et son commentaire ne seront pas le même. Vous faites ici des hypothèses et des recherches rapides pour connaître le ou les destinataires auxquels le texte est destiné.

- vous livrez rapidement les moments du texte, en précisant de telle ligne à telle ligne ce qui est en jeu. Cette phase doit être relativement rapide.

- vous livrez ensuite une analyse du texte. C'est un des passages les plus importants de votre introduction. Cette analyse doit être précise, fouillée : quels sont les buts de ce texte, son statut, les visées de l'auteur, les méthodes d'écriture employées. De cette analyse dépend en grande partie la réussite de votre commentaire. Cette analyse s'appuie sur votre première découverte du texte et votre prise de notes à ce moment là.

- vient ensuite le moment de donner votre problématique qui est la conséquence logique de votre analyse du texte. Vous devez la formuler en une phrase interrogative et relativement courte.

- pour répondre à votre problématique, vous énoncer les 3 moments de votre commentaire (votre plan).

Les parties du commentaire

Quel plan choisir : chronologique ou plan thématique ?

Le plan « chronologique » consiste à suivre dans son commentaire l'ordre du texte. Le danger est évidemment de faire de la paraphrase. Il faut réserver ce type de plan à quelques rares textes à la fois très documentaires et très narratifs (par exemple lorsque l'on nous décrit un rituel).

Le plan thématique est préférable : il est construit après que le texte soit expliqué de façon linéaire et que ses enjeux soient analysés à partir de la problématique. Il faut juste regrouper tout ce que vous voulez dire en deux ou trois parties homogènes du point de vue de la logique en évitant les répétitions d'une partie (ou d'une sous-partie) à l'autre.

Le plan doit suivre une progression logique. Il faut être a priori méfiant à l'égard de tout plan qui ne progresse pas de façon linéaire dans l'analyse, mais se borne à juxtaposer des éléments dépourvus de liens entre eux.

Les articulations logiques doivent donc être fortes et visibles. Les transitions montreront le lien organique entre les thèmes traités dans les diverses parties. Il faudra être sensible à la formulation, pour bien marquer transitions et articulations, et utiliser la subordination tout en évitant d'alourdir exagérément le style.

La dimension des parties doit être homogène et refléter des morceaux de texte d'une longueur sensiblement égale.

Il ne faut pas, dans un plan, séparer le fond de la forme (les deux s'expliquent mutuellement tout au long du commentaire) ou négliger certaines parties du document ou certaines allusions .

Puisqu'il s'agit du commentaire d'un document, ce dernier doit être cité dans chaque sous- partie : il faut soit citer un passage mot-à-mot, soit le résumer, mais toujours en indiquant le numéro de ligne. La structure indicative (non obligatoire) d'un paragraphe est la suivante :

- Annonce d'une idée
- Citation (s) référencée (s)
- Explication factuelle (noms, faits etc.)
- Analyse plus approfondie en fonction du contexte (confrontation aux connaissances extérieures)
- Une phrase de conclusion ou de transition avec l'idée suivante

La conclusion

La conclusion commence par une synthèse des informations tirées du document et consiste en une réponse argumentée et nuancée à la problématique posée en introduction. C'est dans la conclusion que l'on parle des limites du document, des questions non résolues et de sa portée.

Dans un second temps, il est de bon ton de proposer une ouverture sur des questions plus vastes, des problèmes ultérieurs. Dégagez « la portée historique » du document lorsqu'il y en a une : montrez par exemple que les faits analysés ou leur perception annoncent des phénomènes connus par ailleurs. Par exemple, si vous avez commenté un traité de paix, évoquez les conditions de son application et éventuellement le moment où la paix est rompue à nouveau.

Les pièges à éviter

- La paraphrase : si vous ne faites que redire ce que dit le texte sans donner aucune définition ou explication des allusions, si vous ne contextualisez pas et si vous ne faites aucune remarque sur la forme, la façon dont le texte est orienté...
- La dérive vers une dissertation : si vous ne vous servez qu'occasionnellement du document comme d'un prétexte dans une dissertation générale sur le sujet, si vous oubliez que vous devez faire le commentaire d'un document bien précis, si vous négligez complètement le point de vue de l'auteur et si vous tentez à tout prix de rajouter tout ce qu'il a oublié ! Pour éviter cet écueil, n'oubliez pas de toujours partir du document, d'un passage ou d'une idée de celui-ci que vous cherchez à expliquer et surtout pas l'inverse.
- Les contresens, erreurs de compréhension du texte entier ou bien d'un passage, d'où l'importance des lectures préalables, des recherches dans les dictionnaires et de la contextualisation.
- Le manque d'esprit critique. Vous ne devez pas croire tout ce que vous dit un texte, mais bien tenter de comprendre quelle idée ou opinion l'auteur défend, comment il voit les choses, pourquoi.

- Le jugement de valeur sur un thème ou un personnage. L'historien ne juge pas, il constate et explique.

L'utilisation des documents annexes pendant le commentaire

Vous pouvez chercher à illustrer votre exposé avec un ou deux documents annexes, une carte ou un portrait de l'auteur. Il ne faut cependant pas multiplier les documents annexes, votre tâche principale consiste dans l'explication d'un texte précis, c'est pourquoi tout autre document doit l'éclairer sans pour autant faire l'objet d'un commentaire approfondi.

Les questions à préparer pour la reprise

Vous pouvez préparer les questions de reprise en conservant et classant les notes prises lors de la préparation du commentaire. C'est le moment de développer tel aspect évoqué moins longuement dans le commentaire, préciser votre analyse sur un fait ponctuel sur lequel vous serez interrogé.

La gestion du temps

Vous disposez de 25 minutes pour le commentaire. Ne vous laissez pas dépasser par le temps. Il convient d'avoir une montre ou un réveil que vous réglerez sur midi pile pour ne pas avoir à faire l'effort, pendant que vous parlerez, à vous livrer à de savants calculs. Répétez et chronométrez vous avant le jour du passage et ajustez au besoin de le temps d'exposé. Écrivez sur vos feuilles de parties de notes à quel moment vous devez en être, afin de pouvoir accélérer ou ralentir si vous ne respectez pas le temps. D'ordinaire, on observe ce schéma :

- Introduction : 5 mn
- Partie1:5mn
- Partie2:6mn
- Partie3:6mn
- Conclusion : 3 mn

La présentation matérielle du commentaire sur votre feuille

Vous ne devez pas rédiger l'intégralité du commentaire, vous risquez d'être collé à votre feuille et de dépasser largement le temps. Vous devez rédiger intégralement l'introduction, mais les parties sont organisées en prises de notes. Vous pouvez éventuellement rédiger la conclusion.

Vous utilisez une feuille de brouillon par sous-partie, en prenant soin d'écrire relativement gros pour vous relire. Utilisez de la couleur, des stabylo et distinguez les idées, les exemples, les citations du texte, les numéros de ligne.

Important : Toutes les feuilles doivent être numérotées.

Éléments de bibliographie

[les titres en gras sont des instruments de travail ou des lectures incontournables].

« La Renaissance des années 1470 aux années 1560 : aspects et portée d'un combat culturel », dans *La Renaissance, Actes du Colloque 2002 de l'Association des Historiens Modernistes des Universités*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003, p. 7-18

« Comptes rendus. Empires et monarchies. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 5/2005 (60e année), p. 1071-1129

R. Amran, (dir.), *Autour de Charles Quint et son empire*, en collaboration avec le Centre d'études hispaniques d'Amiens, Paris, Indigo & côté femmes éd., Amiens, Université de Picardie-Jules verne, 2004, 215 p.

T. Arnold., *Atlas des guerres de la Renaissance*, trad. de l'anglais par Sébastien Marty, revue. et préfacé. par Laurent Henninger, Paris, Editions Autrement, 2002, 224 p. (Collection Atlas des guerres).

M.-C. Barbazza, *Charles Quint, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, quelques aspects de son règne*, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2005, 325 p. (Collection Espagne médiévale et moderne)

B. Barbiche, F. Bayard, J. Boucher, Jacqueline (dir.), *Les monarchies française et espagnole du milieu du XVIe siècle à 1714*, Paris, Editions du Temps, 2000, 349 p. (Questions d'histoire)

L. Bénat-Tachot & B. Lavallé, *L'Amérique de Charles Quint*, Bordeaux, Presses univ. de Bordeaux, 2005

B. Bennassar, *Charles Quint et ses États héréditaires*, Association générale des étudiants de Toulouse, 1974

B. Bennassar et al., *Le Premier Âge de l'État en Espagne : 1450-1700*, C.N.R.S., 1983

B. Bennassar, J. Jacquart, *Le XVIe siècle*, Paris, A.Colin, 1994, 2e éd., mise à jour, 359 p. (Collection U. Série Histoire moderne).

B. Bennassar, *L'Espagne des rois catholiques (1492-1808)*, Paris, Belin, 1994

J. Berenger, « Les vicissitudes de l'alliance franco-turque (1520-1800) », TOLLET, Daniel (dir.), *Guerres et paix Europe centrale aux époques moderne et contemporaine. Mélanges d'histoire des relations internationales offerts à Jean Bérenger*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 297-320.

- F. Braudel, « Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577 » (1^{re} éd. 1928), dans *Les écrits de Fernand Braudel. Autour de la Méditerranée*, Paris, Éd. de Fallois, 1996, p. 171-212
- M. Cassan, *L'Europe au XVI^e siècle*, Paris, Sedes, 1999.
- P. Chaunu, *Les Pays-Bas dans l'Empire de Charles Quint et Philippe II*, dans *Histoire, économie et société*. 1993, 12^e année, n°3. 1492. pp. 403-418
- P. Chaunu & M. Escamilla, *Charles Quint*, Fayard, Paris, 2000
- J. Cornette, *L'Affirmation de l'Etat absolu, 1515-1652*, Paris, Hachette, 1994.
- J.-C. D'Amigo, *Charles Quint, maître du monde : entre mythe et réalité*, Presses univ. de Caen, 2004
- H. Daussy, P. Gilli, M. Nassiet, *La Renaissance, 1470-1560*, Paris, Belin Sup, 2003
- A. Dupront, *Le mythe de croisade*, Paris, Gallimard, 1997**
- J.-P. Duviols, « L'Amérique espagnole au XVI^e siècle selon les récits de voyages » dans *Histoire, économie et société*. 1988, 7^e année, n°3. pp. 313-324.
- D. El Kenz, C. Gantet, *Guerres et paix de religion en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, A. Colin, 2003**
- E. Kantorowicz, *Les Deux corps du roi*, trad. française, Paris, Gallimard, 1989,
- J. Krynen, *L'Empire du roi*, Paris, Gallimard, 1993
- E. Garnier, *L'alliance impie. François Ier et Soliman le magnifique contre Charles Quint*, Paris, Le Félin, 2008.
- A. Henne, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, 10 vol., Bruxelles, 1858-1860
- A. Jouanna, « La notion de Renaissance », dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 49-4 bis, 2002, p. 5-16.
- H. Lapeyre, *Les monarchies européennes du XVI^e siècle et les relations internationales*, Paris, P.U.F., 2^e éd., 1973, 369 p. (Nouvelle Clio)
- B. Lavallé, *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin Sup. histoire, 1993.
- G. Le Thiec & A. Talon, *Charles Quint face aux Réformes, colloque Jean Boisset*, Paris, H. Champion, 2005

J.-C. Margolin, « Érasme entre Charles-Quint et Ferdinand Ier, et le modèle érasmien du prince chrétien », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* t. 99, N°1. 1987. pp. 275-301.

J. Perez, *L'Espagne du XVIe siècle*, Paris, A. Colin, 1998, 192 p. (Collection U. Histoire)

J. Pérez, *La Révolution des « Comunidades » de Castille (1520-1521)*, Féret & Fils, Bordeaux, 1970

J. Pérez, *Charles Quint, empereur des deux mondes*, Gallimard, Paris, 1994

G. Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs au XVIe et XVIIe siècles*, Paris, PUF, 2009

F. Rapp, *Le Saint Empire romain germanique : d'Otton le Grand à Charles V*, Paris, Seuil, 2003, 379 p. (Points. Histoire)

J.-M. Sallmann, *Charles Quint*, Payot, Paris, 2004

J.-P. Sanchez dir., *L'Empire de Charles Quint (1516-1556)*, éd. du Temps, Nantes, 2004

G. Salinero, *Les Empires de Charles Quint*, Paris, Ellipses, 2006.

A. Suter, *L'Europe au XVIe siècle. Etats et relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2010

I.A.A. Thomson, *War and Government in Habsburg Spain 1560-1620*, Londres, The Athlone Press, 1976.

B. Vogler, *Le Monde germanique et helvétique à l'époque des Réformes (1517-1618)*, Paris, Sedes, 1981.